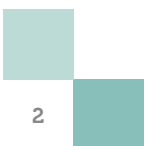
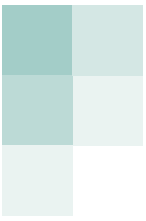




métropole
ROUEN NORMANDIE

3^e plan d'actions de la
Charte Forestière
de Territoire de la
Métropole Rouen Normandie





Préambule

Introduites par la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 dite d'orientation sur la forêt, les Chartes Forestières de Territoire sont désormais rattachées aux stratégies locales de développement forestier depuis la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Les Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF) ont pour objet la prise en compte des préoccupations territoriales, sociales et environnementales dans le cadre de la gestion forestière. Elles constituent une démarche territoriale, établie à l'initiative d'acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, conduite de manière concertée et consistant à élaborer un programme pluriannuel d'actions donnant lieu à des conventions conclues entre les propriétaires forestiers et leurs partenaires.

Par ailleurs, les Chartes Forestières de Territoire (CFT) demeurent un cadre privilégié de contractualisation entre les collectivités territoriales et l'État puisqu'elles sont réaffirmées à l'article 2 de cette nouvelle loi : « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent passer des contrats avec l'État, notamment dans le cadre des Chartes Forestières de Territoire, en vue de concourir à la mise en œuvre de cette politique ». Leurs grandes lignes fondatrices sont donc maintenues.

Dix ans après leur création, plus de 100 territoires forestiers, avec un taux de boisement moyen de 44%, ont choisi de se doter d'une Charte Forestière de Territoire. Ces territoires représentent au total près de 5 000 communes ; plus de 15% du territoire métropolitain et 4 Mha de forêt (1/4 de la forêt métropolitaine) répartis à 67% en forêt privée, à 18% en forêt des collectivités et à 13% en forêt domaniale.

Concrètement, une Charte doit concerner un territoire identifié et pertinent. Elle est établie pour une durée déterminée et repose sur un principe de volontariat avec l'ensemble des partenaires. L'animateur de la Charte a un rôle de coordinateur. Il aura à faciliter le développement d'actions multi-acteurs pour un objectif collectif. Il accompagnera et coordonnera les projets ainsi que les suivis des actions.

Au 1^{er} janvier 2015, la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) est devenue la Métropole Rouen Normandie. Ce changement de nom de la structure animatrice de la Charte Forestière de Territoire ne modifie pas le territoire d'actions qui est maintenu à 71 communes.

Toutefois, la Métropole Rouen Normandie (ci-après dénommée « la Métropole ») intègre depuis le 1^{er} janvier 2015 de nouvelles compétences qui pourront potentiellement impacter ou modifier l'organisation dans la mise en œuvre ou la maîtrise d'ouvrage de certaines actions :

- le volet « bois énergie » puisque la Métropole devient compétente en lieu et place des communes sur tous les réseaux de chaleurs urbains anciennement communaux,
- le transfert au niveau de la Métropole de la compétence « Urbanisme » avec la rédaction d'un PLU intercommunal (PLUi) et l'instruction des permis de construire pour le compte des petites et moyennes communes,
- la compétence voirie transférée à la Métropole (les voiries communales au 1^{er} janvier 2015, départementales au 1^{er} janvier 2016) et son impact sur la desserte forestière,
- la biodiversité, au titre notamment du volet gestion des milieux aquatiques (pour les mares en milieu forestier, les forêts alluviales...).

D'autres évolutions à venir pourront également modifier l'organisation, la maîtrise d'ouvrage, le partenariat ou le financement de certaines actions du 3^{ème} plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire, objet du présent document, notamment la fusion des deux régions Haute et Basse-Normandie qui pourrait se traduire par une réorganisation de plusieurs structures ou institutions d'échelon régional.

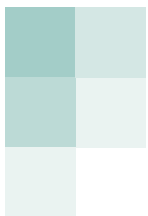


Table des matières

Les forêts de la Charte Forestière de Territoire	06
Historique de la Charte Forestière de Territoire	07
Enquêtes sur la forêt et le bois auprès des habitants de la Métropole	08
Le label Forêt d'Exception®	15
Élaboration d'un troisième plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire	16
Le nouveau plan d'actions 2015-2020	18

Fiches actions

	Environnement et biodiversité	
Axe 1.1	Lutter contre les risques de ruissellement et protéger la ressource en eau	22
Axe 1.2	Étendre les dispositifs CARNINO / IBP à l'ensemble des massifs forestiers de la Charte Forestière de Territoire	23
Axe 1.3	Poursuivre l'amélioration de la connaissance écologique et la restauration des mares en forêt	24
Axe 1.4	Qualité de l'air et santé des forêts	25
Axe 1.5	Engager des programmes de restauration/préservation des habitats et des espèces remarquables en milieu intra-forestier (hors mares)	26
Axe 1.6	Lutter contre le développement des espèces invasives en milieu intra-forestier	27
	Économie de la forêt et du bois	
Axe 2.1	Augmenter la mobilisation des peuplements pauvres et leur reboisement avec des essences adaptées au changement climatique	30
Axe 2.2	Mettre en place des contrats de gestion forestière avec les propriétaires privés afin d'augmenter le nombre de forêts gérées durablement et la mobilisation des bois sur le territoire	31
Axe 2.3	Mettre en place un plan d'approvisionnement territorial sur le territoire de la Charte	32
Axe 2.4	Améliorer la contractualisation avec l'aval de la filière - Développer les contrats d'approvisionnement	33

Axe 2.5	Communiquer auprès des particuliers sur le bois énergie	34
Axe 2.6	Développer les circuits courts de bois énergie	35
Axe 2.7	Impliquer les collectivités et les grands donneurs d'ordre para-publics ou privés dans la filière bois matériaux	36
Axe 2.8	Développer de nouveaux usages pour les bois locaux	37
Axe 2.9	Communiquer auprès des artisans locaux sur l'utilisation du bois local	38
Axe 2.10	Mettre en place un système d'aides pour développer les filières locales	39
Axe 2.11	Lancer un programme d'accompagnement des entreprises de travaux forestiers	40
Axe 2.12	Mettre en place des chantiers forestiers expérimentaux visant à concilier accueil du public, protection des sols et biodiversité	41
Axe 2.13	Évaluer et accompagner les impacts du changement climatique sur les « essences d'avenir sylvicole »	42

Éducation à l'environnement et tourisme

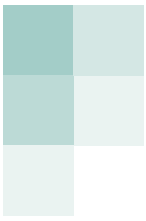
Axe 3.1	Mettre en place des animations adaptées pour les différents publics	46
Axe 3.2	Renforcer les actions permettant de mieux connaître les rôles et usages de la forêt	47
Axe 3.3	Rendre les outils pédagogiques sur la forêt plus modernes et plus attractifs	48
Axe 3.4	Développer l'offre d'hébergement en forêt et créer des packages découvertes	49
Axe 3.5	Conforter l'offre d'animations des Maisons des forêts	50
Axe 3.6	Développer les productions culturelles sur la forêt	51
Axe 3.7	Organiser des échanges avec d'autres territoires forestiers	52

Aménagement et accueil du public

Axe 4.1	Créer ou réhabiliter des aménagements pour améliorer les conditions d'accueil dans les forêts domaniales	56
Axe 4.2	Entretien des aménagements existants dans les grands massifs domaniaux de la Charte	57
Axe 4.3	Rénover le parc animalier de la forêt domaniale de Roumare dix ans après sa restructuration	58
Axe 4.4	Restaurer des continuités en forêt domaniale de La Londe-Rouvray	59
Axe 4.5	Améliorer l'accueil du public dans la forêt urbaine de loisirs du Madrillet	60
Axe 4.6	Mettre en valeur la forêt communale du bois du Roule	61
Axe 4.7	Accompagner la pratique des sports de nature	62
Axe 4.8	Mettre en place des systèmes d'évaluation de la fréquentation des aménagements réalisés en forêt ...	63
Axe 4.9	Développer l'art en forêt	64
Axe 4.10	Mieux intégrer la forêt dans les documents d'urbanisme	65
Axe 4.11	Aider financièrement les porteurs de projet pour l'amélioration de l'attractivité des forêts	66
Axe 4.12	Limitier les nuisances en forêt	67

Pilotage de la Charte Forestière de Territoire

Axe 5.1	Animer la Charte Forestière de Territoire	70
Axe 5.2	Promouvoir la Charte Forestière de Territoire de la Métropole au niveau national	71



Les forêts de la Charte Forestière de Territoire

Le patrimoine forestier de la Métropole couvre une surface de plus 25 000 ha soit plus d'un tiers du territoire. Les forêts sont essentiellement des forêts périurbaines. Elles sont composées pour moitié de forêts domaniales et pour près de 60% de forêts publiques (cf. [carte 1](#)). Ces forêts offrent une diversité de sous-bois et d'ambiances que les habitants méconnaissent souvent.

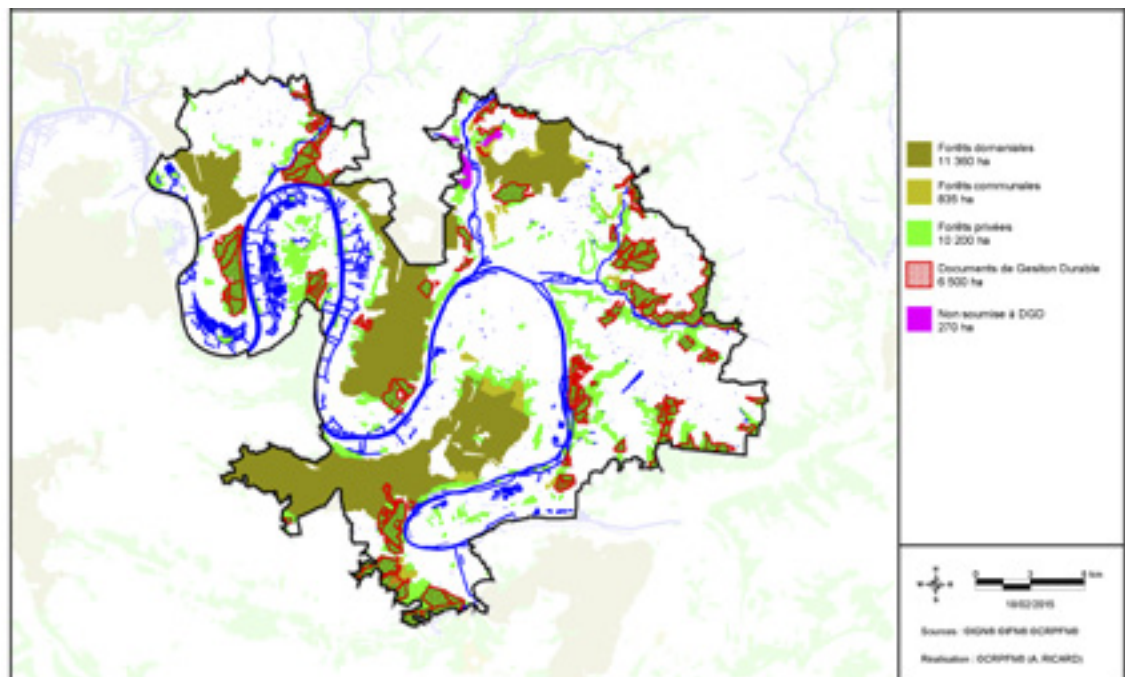
La forêt domaniale de Roumare et des boisements privés limitrophes, la forêt départementale du Madrillet, ainsi que la partie Rouvray de la forêt domaniale La Londe-Rouvray bénéficient d'un classement en forêt de protection.

L'ensemble des forêts publiques relevant du régime forestier bénéficie d'une gestion durable avec des documents d'aménagement.

75% de la surface forestière privée (propriétés de plus de 4 ha) sont également couvertes par un Document de Gestion Durable (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion, Code de Bonne Pratique Sylvicole).

Les principales essences sont le Hêtre, le Chêne, le Pin et le Châtaignier. Sur les 1 200 ha de forêts privées inventoriés précisément dans le cadre du Plan de Développement de Massif, 163 ha sont considérés en impasses sylvicoles.

Carte 1
Répartition des espaces boisés sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie



Source : CRPF, CNPF

Historique de la Charte Forestière de Territoire

Organes de concertation

Une réflexion a été initiée dès 2003 sur le territoire de l'agglomération rouennaise afin de mettre en place une Charte Forestière de Territoire, s'appuyant notamment sur la loi d'orientation sur la forêt et certaines modifications apportées par le législateur dans le code forestier à cette époque (loi forêt de 2001).

Depuis, une concertation la plus large possible du projet de Charte Forestière de Territoire a été portée auprès de l'ensemble des acteurs locaux et régionaux de la forêt et de la filière bois. Cette concertation, animée par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, puis la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, et maintenant par la Métropole, a notamment été construite dans le cadre d'un organe de concertation, appelé **Comité technique**, réunissant :

- les collectivités locales (Métropole, Département, Région),
- les différents services de l'État compétents (DDTM, DRAAF, DREAL, DRAC),
- l'ensemble des acteurs institutionnels de la forêt (ONF, CRPF, Anoribois, coopérative forestière, représentants des propriétaires privés ou des experts forestiers...),
- les associations de défense de l'environnement et/ou d'usagers de la forêt (HNNE, AREHN, fédérations françaises de randonnée pédestre, des chasseurs...).

Un **Comité stratégique** a été plus récemment mis en place en 2014, en partenariat avec l'ONF. Il a une double fonction :

- le pilotage institutionnel de la Charte Forestière de Territoire,
- le pilotage institutionnel du projet de labellisation Forêt d'Exception® pour trois des quatre massifs domaniaux entourant le cœur de la Métropole (cf. page 15).

Mise en œuvre des plans d'actions

Un 1^{er} plan d'action de la Charte Forestière de Territoire, portant uniquement sur la fonction sociale de la forêt, a été **mis en œuvre entre 2004 et 2008**. Il a été officiellement signé par les différents partenaires en mars 2005, à l'occasion de l'inauguration du réaménagement du parc animalier en forêt domaniale de Roumare.

La mise en œuvre de ce 1^{er} plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire a été un succès puisque sur les 53 actions qu'il contenait, seulement 9 n'ont pas été mises en œuvre (soit 17%).



Illustration d'actions mises en œuvre dans le cadre du 1^{er} plan d'actions

Conception de malles pédagogiques à destination des écoles et centres de loisirs

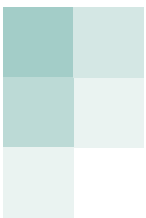


Illustration d'actions mises en œuvre dans le cadre des deux premiers plans d'actions



*Maison des forêts de la Métropole,
Saint-Étienne-du-Rouvray*



*Inauguration de l'arboretum du Petit Charme en forêt
domaniale de Roumare*

Au terme de ce 1^{er} plan d'actions, l'ensemble des partenaires a souhaité poursuivre cette démarche dans la durée et élaborer un nouveau plan portant sur la période 2010/2014. L'objectif de celui-ci était de poursuivre les actions engagées depuis 2004 mais également d'aller plus loin notamment en élargissant les thématiques afin de mieux tenir compte de la multifonctionnalité de la forêt, et notamment les fonctions économiques et environnementales.

Ce second plan contenait 111 actions. Parmi elles, 35 n'ont pas été mises en œuvre (soit 32%) et 4 ont été abandonnées au cours du temps pour des raisons diverses et variées. Ce bilan plus mitigé que pour le 1^{er} plan d'actions s'explique sans nul doute par la quantité trop importante d'actions qu'il n'a pas été possible de mettre en œuvre de front, faute de moyens humains ou financiers disponibles.

À l'issue de ce 2^{ème} plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire, l'ensemble des partenaires s'est exprimé et a souhaité maintenir l'existence d'une Charte Forestière de Territoire sur le territoire de la Métropole. Cette volonté commune a donc débouché sur une nouvelle phase de concertation, initiée en décembre 2013 et menée tout au long de l'année 2014.

Un nouveau plan d'actions, portant sur la période 2015-2020, concrétise maintenant le travail de concertation accompli. Il fixe les grands objectifs et les actions qu'il conviendrait d'entreprendre, collectivement, pour que les forêts du territoire de la Charte continuent à se développer dans ces trois composantes. Les modalités de concertation et le nouveau plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire sont présentés dans les chapitres suivants.



*Sensibilisation à destination des enfants :
Opération « À l'école de la forêt » à la Maison des forêts
de Saint-Étienne-du-Rouvray*

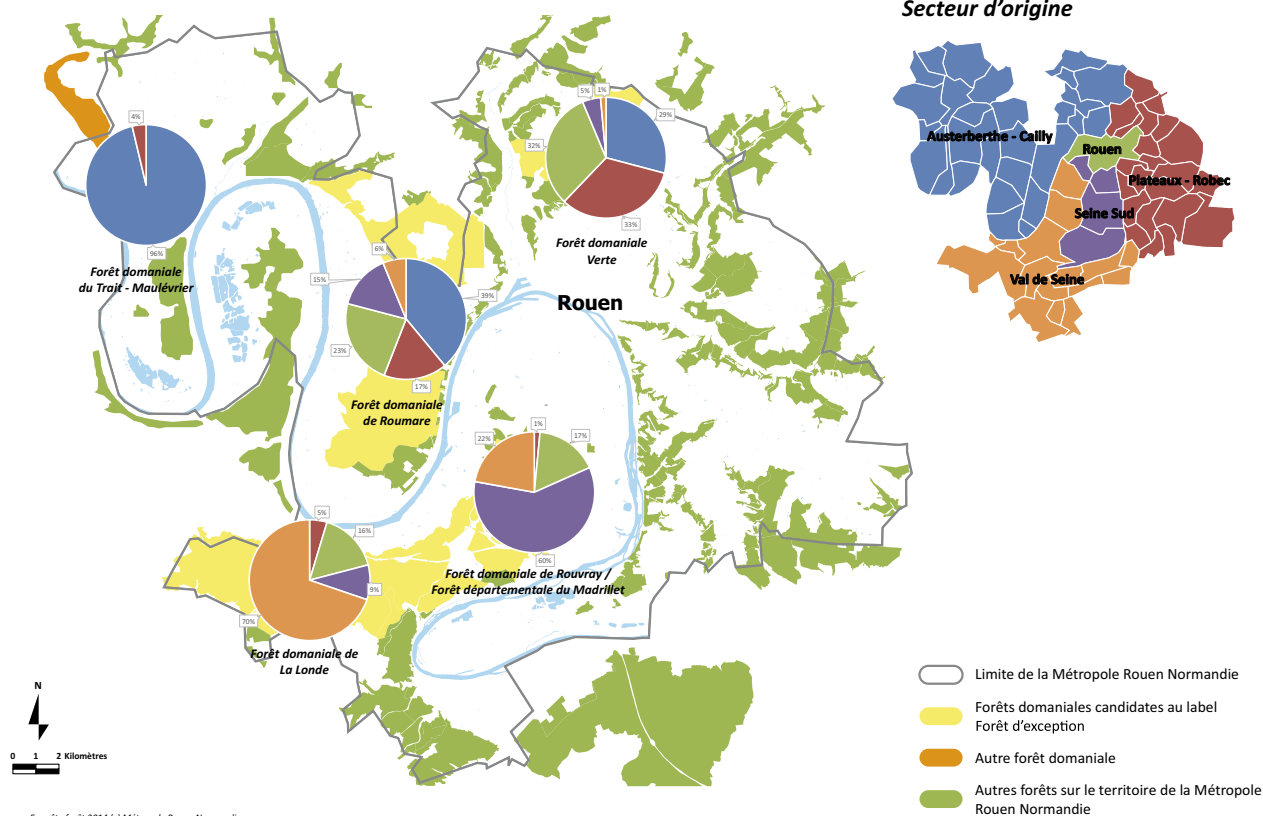
Enquêtes sur la forêt et le bois auprès des habitants de la Métropole

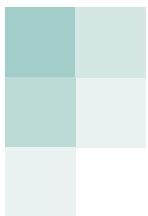
Les trois enquêtes téléphoniques portant sur 1 500 personnes habitant le territoire de la Charte Forestière de Territoire, menées en 2006, 2010 et 2014, ont démontré que ces dernières ont avant tout une relation de proximité avec la forêt.

L'analyse par critères d'identification montre que les personnes enquêtées qui fréquentent d'autres forêts que celles de la Métropole le font parce qu'elles sont proches de leur résidence principale (cf. [carte 2](#)).

En effet, ils vont de préférence dans les forêts les plus proches de chez eux, hormis lorsqu'un équipement structurant les amène à se déplacer, à l'exemple du parc animalier en forêt de Roumare ou du réseau des Maisons de forêts plus récemment.

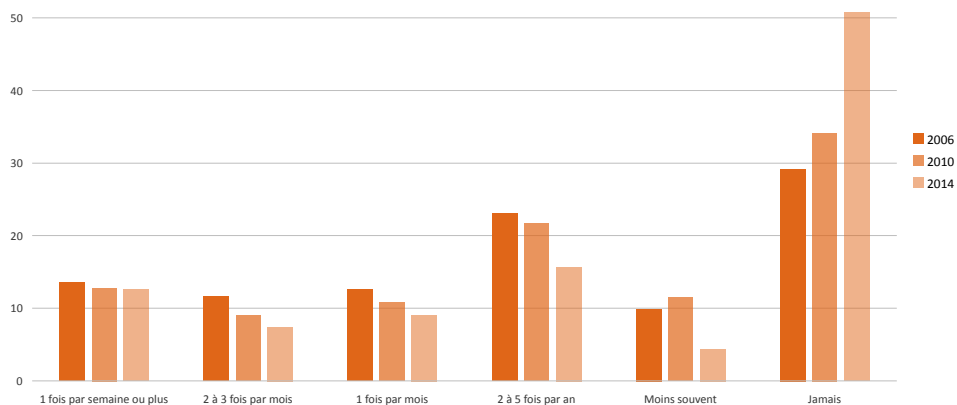
Carte 2
Origines de la fréquentation des forêts de la Charte Forestière de Territoire, Métropole Rouen Normandie



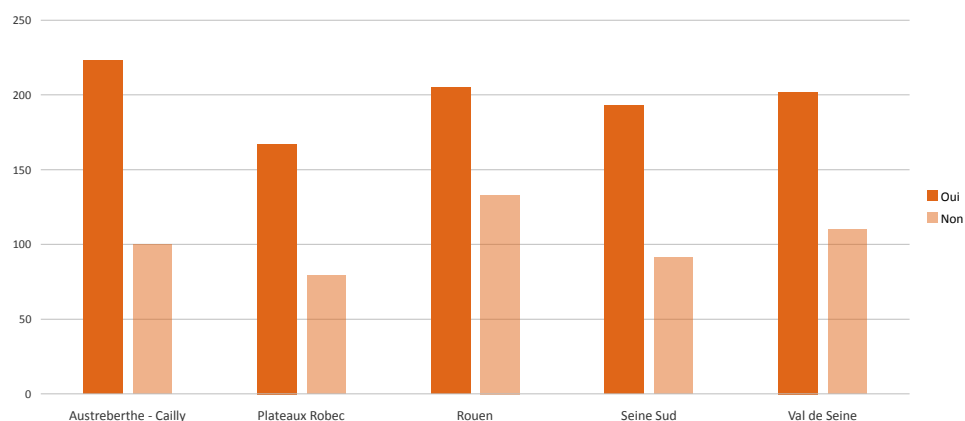


Graphique 1
Comparaison de la fréquence de fréquentation sur une année pour 2006, 2010 et 2014

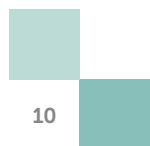
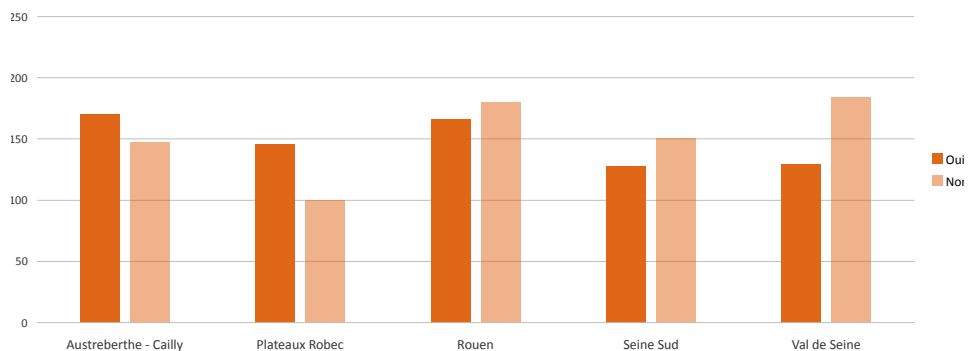
Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence vous êtes-vous rendus dans les forêts situées sur le territoire de la Métropole ?



Graphique 2
Analyse de la fréquentation par secteur d'habitation des personnes enquêtées suite à l'enquête téléphonique de 2010



Graphique 3
Analyse de la fréquentation par secteur d'habitation des personnes enquêtées suite à l'enquête téléphonique de 2014





Selon le **graphique 1**, la fréquentation est importante et régulière, tout au long de l'année, ce qui démontre l'attrait pour ces espaces. L'enquête de 2006 a notamment permis d'estimer à environ 5 millions le nombre de visites annuelles en forêt pour les seuls habitants de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise (territoire composé de 45 des 71 communes du territoire de la Métropole). Toutefois, on constate depuis 2006 une baisse de fréquentation, baisse surtout visible chez les utilisateurs occasionnels puisque les visiteurs réguliers sont toujours présents dans les mêmes proportions. Ainsi, on atteint pour la dernière enquête un taux légèrement supérieur à 50% de non visiteurs.

D'après les **graphiques 2 et 3**, l'analyse spatiale de l'évolution de la fréquentation des forêts de la Charte Forestière de Territoire montre que la baisse constatée entre 2010 et 2014 est générale à l'ensemble des secteurs de la Métropole. Ce phénomène d'érosion est cependant moins marqué sur le secteur Plateaux Robec.

Cette baisse de fréquentation, importante en l'espace de seulement 5 ans, pourrait faire penser que le milieu forestier, dans sa dimension sociale, bénéficie d'un déficit d'attractivité. Toutefois, cette interprétation doit être nuancée par plusieurs phénomènes :

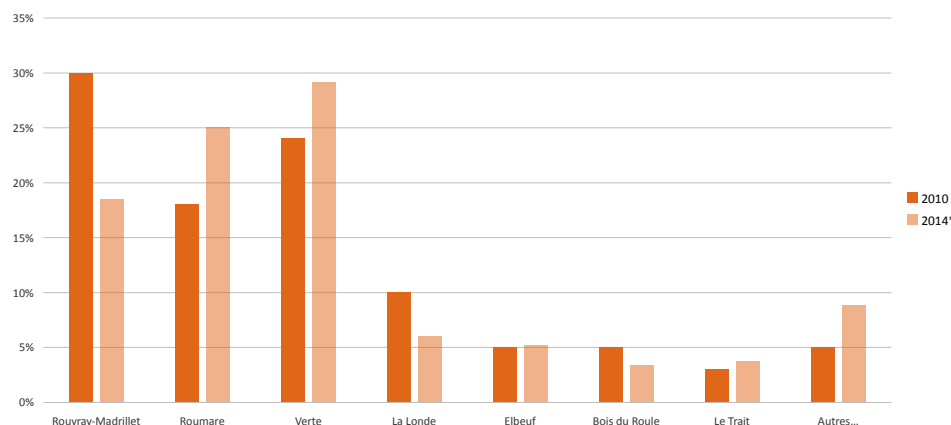
1. La taille et les caractéristiques du territoire ont énormément changé entre 2006 et 2010 (passage de 45 communes à 71 avec un territoire nettement plus rural),

2. La part des « seniors » a augmenté depuis 2010 (tranche des + de 60 ans), or 51% des 60-74 ans et 66% des 75 ans et plus déclarent ne jamais s'être rendus en forêt - sur le territoire de la Métropole - au cours des 12 derniers mois,

3. Le territoire compte davantage de femmes (près de 53% de femmes en 2014 contre 51% en 2010), or 57% d'entre-elles déclarent ne pas s'être rendues en forêt au cours des 12 derniers mois (au-delà de 60 ans, cette proportion s'accroît encore davantage).

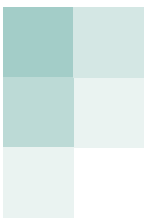
Selon le **graphique 4**, il semble que le déficit d'attractivité soit essentiellement concentré sur le massif forestier La Londe-Rouvray/Madrillet. En effet, en 2010, la forêt la plus fréquentée était celle de Rouvray/Madrillet (30% des visiteurs déclarant que cette forêt est celle qu'ils fréquentent le plus). En 2014, seuls 18% des visiteurs choisissent cette forêt en priorité. La forêt de La Londe affiche également une baisse de fréquentation entre 2010 et 2014 en passant de 10% à 6%.

En 2014, les forêts domaniales de Verte et Roumare sont les plus fréquentées du territoire de la Métropole.



Graphique 4
Analyse de l'évolution de la fréquentation des massifs de la Charte Forestière de Territoire



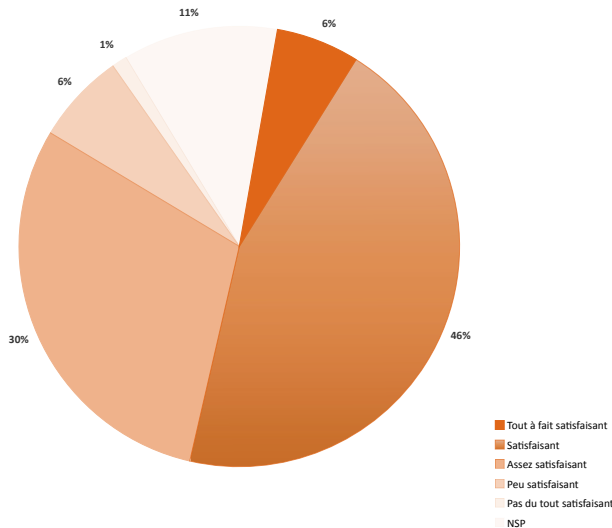


Graphique 6 Enquête de satisfaction sur l'état des forêts en 2014

L'item « Assez satisfaisant » ne faisait plus partie de l'enquête en 2014

Ce constat est à mettre en relation avec la perception de la forêt par les visiteurs. Notons tout d'abord que **80% des personnes enquêtées sont satisfaites voire très satisfaites de l'état des forêts** selon les graphiques 5 et 6 ci-après.

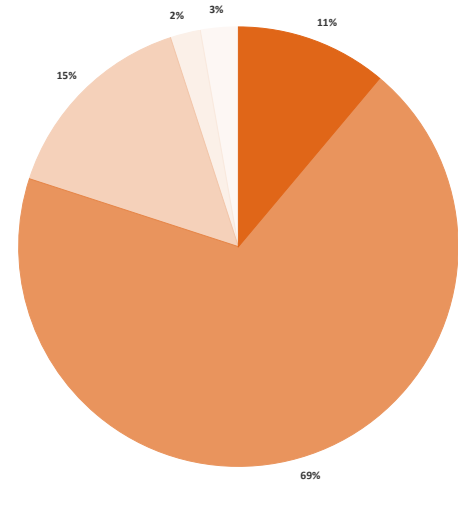
Graphique 5 Enquête de satisfaction sur l'état des forêts en 2010



Le bois du Roule et la Forêt Verte recueillent le meilleur taux de satisfaction (respectivement de 87% et 84%). La forêt Verte, qui a le meilleur taux de fréquentation du territoire, a bénéficié en 2012 d'importants travaux d'aménagement visant notamment à améliorer la promenade (fermeture de routes forestières ouvertes à la circulation automobile, aménagement de parkings, création d'un kiosque d'information, d'un promontoire d'observation...).

En revanche, le taux d'insatisfaits est plus important en forêt de La Londe (28%), Elbeuf (23%) et du Rouvray/Madrillet (21%). Ces massifs sont souvent cités comme étant le lieu de rassemblement de quads et la quantité de dépôts sauvages y est malheureusement importante. Ces problématiques, indépendantes de la gestion forestière, sont sans doute à l'origine de cette insatisfaction et de la baisse de fréquentation qui en découle.

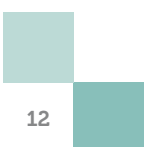
Si les personnes enquêtées ne vont pas en forêt, c'est avant tout parce qu'elles considèrent qu'elles n'ont pas le temps. En 2014, 40% d'entre elles précisent d'ailleurs que rien ne pourrait a priori les faire venir davantage.

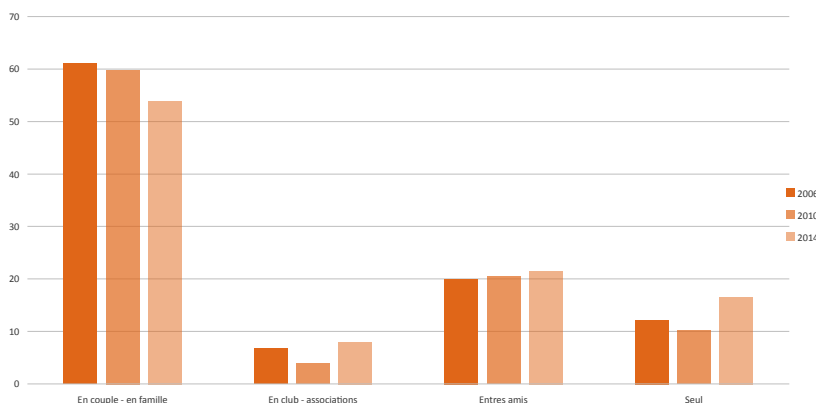


Pour les faire changer d'avis, la proposition d'action la plus évoquée cible la création et la diffusion de brochures présentant les parcours de promenade. Cette action est pourtant déjà largement mise en œuvre par différents partenaires. Il s'agira donc de réfléchir à renforcer la communication et les lieux de diffusion de ces brochures.

L'analyse par critères d'identification montre que les interviewés qui fréquentent les forêts situées sur le territoire de la Métropole une fois par semaine ou plus (13%), sont davantage des hommes de catégories socio-professionnelles dites « supérieures ».

La principale activité pratiquée en forêt demeure la balade, comme lors des enquêtes de 2006 et 2010. Par ailleurs, environ une personne sur cinq qui fréquente la forêt y vient pour une activité plus sportive : Vélo/VTT ; randonnée sportive/marche nordique ; jogging/course à pied/Cross-country. Cette pratique d'activité sportive de pleine nature connaît actuellement un développement, et elle semble pratiquée non plus simplement de manière individuelle, mais également au sein de clubs et associations dédiés.





Graphique 7
Évolution des modes de fréquentation entre 2006, 2010 et 2014

Avec qui allez-vous en forêt ?

On reste en moyenne 1h50 min en forêt (moyenne identique depuis 2006) et on vient en forêt toujours majoritairement en famille comme le démontre le [graphique 7](#) ci-dessus.

En ce qui concerne les actions à mener en forêt, la protection de la diversité biologique et le renouvellement des arbres restent toujours les actions prioritaires pour les habitants quelle que soit l'année de l'enquête. Toutefois, la récolte du bois semble de mieux en mieux perçue puisque, de la 6^{ème} position en 2006, ce type d'actions est passé en 3^{ème} position en 2014.

Le rôle économique de la forêt, plus visible ces dernières années notamment via les campagnes promouvant l'utilisation du bois, semble relativement mieux perçue.

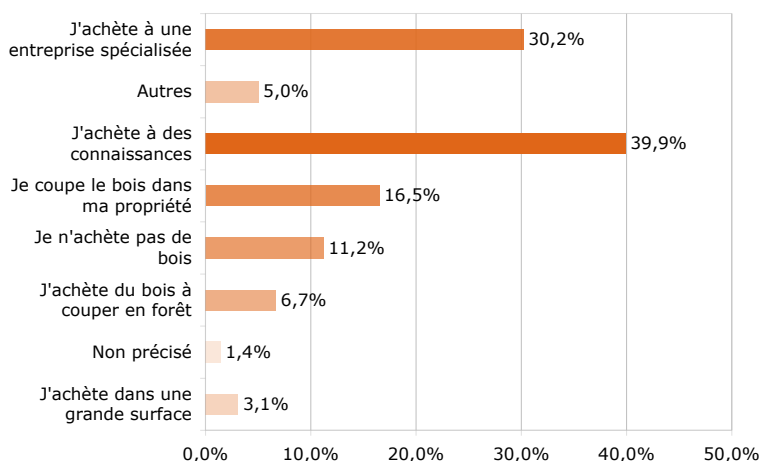
L'enquête menée en 2014 a également permis d'obtenir des données quant à l'utilisation du bois par les habitants de la Métropole.

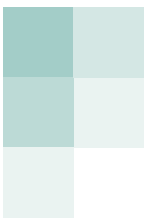
Ainsi, près de 50% des personnes enquêtées se disent intéressées par la promotion des bois locaux notamment pour des lames de terrasses, du bardage extérieur, des objets en kit (carré potager par exemple)... Un label « Bois de Normandie » serait utile pour 64% des ménages interrogés.

En matière de bois énergie, seul 23,9% des personnes enquêtées possèdent un équipement de chauffage au bois. 66% de ces équipements ont plus de 10 ans. 70% des utilisateurs de bois déclarent connaître la provenance de leur bois (cf. [graphique 8](#)).

Graphique 8
Analyse de l'enquête sur l'obtention du bois en 2014

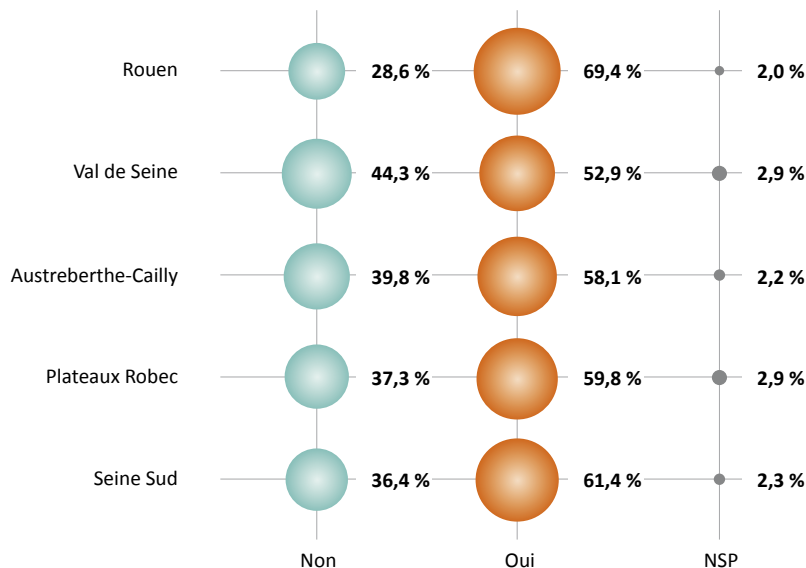
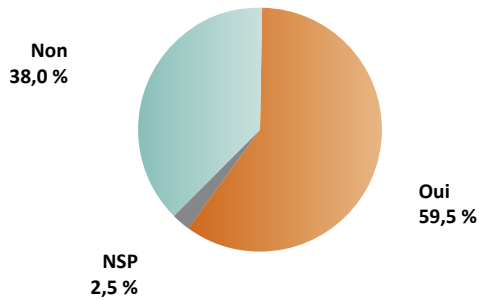
De quelle façon obtenez-vous votre bois ? (base 358)





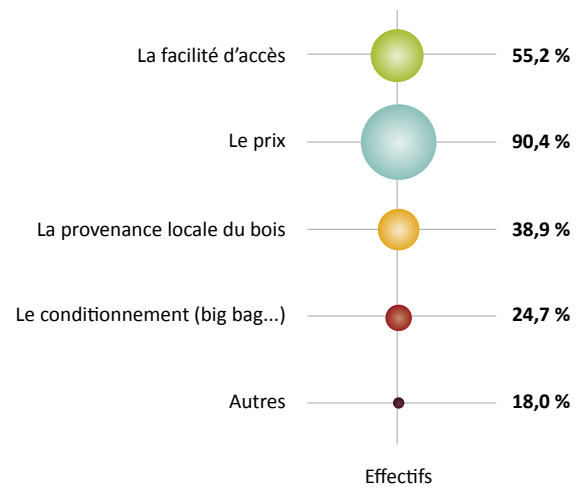
En effet, la plupart des personnes enquêtées achètent le bois à des connaissances ; ceux qui n'achètent pas de bois n'utilisent en fait pas leur appareil de chauffage.

À la question « Connaissez-vous le label Normandie bois bûche ? », seulement 10% des personnes enquêtées répondent par la positive. Ils n'étaient que 6% en 2010. Si l'intérêt est porté uniquement sur les personnes possédant un poêle ou une chaudière bois, le taux monte à 17%.



Graphique 10
Analyse de l'enquête sur l'intérêt de la création d'une plateforme de bois local

Quel serait l'élément déclencheur pour y parvenir ?
(base 358)



Concernant les éléments déclencheurs, le prix apparaît comme la principale motivation. La catégorie « Autres » fait principalement référence à la possibilité d'être livré.

Graphique 9
Analyse de l'enquête sur l'intérêt de la création d'une plateforme de bois local

Seriez-vous intéressé par la création d'une plateforme de vente de bois de chauffage local à proximité du centre urbain ? (base 358)



Le label Forêt d'Exception®

Les forêts domaniales périurbaines de Rouen - Verte, Roumare et La Londe-Rouvray - sont candidates depuis plusieurs années au label national Forêt d'Exception®.

Leur situation aux portes de la ville est en effet unique en France. En plus de ce caractère périurbain très marqué, ces forêts constituent avec la Seine un élément majeur du paysage de la Métropole.

C'est à ce titre qu'elles ont été proposées pour l'obtention du label Forêt d'Exception®, qui distingue déjà trois grands massifs domaniaux : Fontainebleau, Verdun et la Grande Chartreuse. **Ce label vise à créer un réseau de sites forestiers remarquables, jouant le rôle de « vitrines de la gestion durable des forêts », et suppose une gouvernance et des projets partagés** afin de répondre au mieux aux attentes des acteurs du territoire et du public.

Localement, cette démarche est portée par l'Agence régionale Haute-Normandie de l'ONF. Elle a déjà permis de réaliser de nombreux projets, notamment dans les domaines de l'archéologie, de l'accueil du public et de la biodiversité. Elle se déroule en trois étapes :

- **Signature d'un Protocole d'accord, intervenue le 5 novembre 2014 en forêt domaniale de Roumare**
- **Définition d'un Contrat de projets**
- **Rédaction d'un dossier de candidature**

À Rouen, étant données les similitudes entre la démarche Forêt d'Exception® et la Charte Forestière de Territoire de la Métropole et les valeurs qu'elles portent, le Comité national d'orientation Forêt d'Exception® a décidé que la présente Charte Forestière de Territoire valait Contrat de projet Forêt d'Exception® pour les actions concernant les forêts domaniales Verte, de Roumare et de La Londe-Rouvray. **Les actions retenues dans le Contrat de projet sont estampillées par le logo de cette marque déposée.**

Lors de la rédaction du dossier de candidature, trois axes stratégiques sont apparus structurants

pour la démarche Forêt d'Exception® et donc pour le Contrat de projet :

1. Révéler et renforcer le lien forêt - société

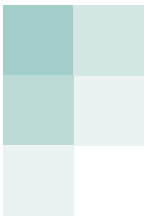
Depuis des siècles, les forêts domaniales Verte, de Roumare et de La Londe-Rouvray produisent du bois permettant à l'Homme de construire, de fabriquer et de se chauffer. Elles ont subi incendies, guerres, pollutions industrielles et aliénations engendrées par l'urbanisation. Depuis, les mesures de protection ont stabilisé et sécurisé les limites de la forêt. Le label Forêt d'Exception® doit être l'occasion de proposer une nouvelle étape des rapports ville - forêt qui se doit d'être exemplaire.

2. Continuer à assurer le rôle de forêt sentinelle, de laboratoire de terrain et transférer l'expérience acquise

Abritant d'extraordinaires archives (pollens et vestiges archéologiques), sentinelles sur les questions de pollution industrielle, laboratoires privilégiés d'expérimentations sylvicoles et d'étude du lien ville - forêt, les forêts domaniales périurbaines de Rouen ont vocation à continuer à assurer ce rôle. Le partage des expériences acquises fait en outre partie intégrante de la démarche Forêt d'Exception®.

3. Faire évoluer le patrimoine pour répondre aux enjeux actuels

Au fil des évolutions sylvicoles, sous l'influence des changements sociétaux, les forêts domaniales périurbaines de Rouen ont été profondément transformées. La forêt n'est pas un objet figé. Ces dynamiques forestières doivent être comprises, analysées, interprétées. Les forêts concentrent aujourd'hui des enjeux sociaux, économiques et écologiques, pris en compte dans les aménagements forestiers, et dont la conciliation constitue un défi. Les forêts rouennaises sont au cœur des questions sur les modèles sylvicoles entre futaies pures et mélangées, hêtraies et chênaies normandes, feuillus et résineux, production de bois d'œuvre et de bois énergie et autres usages. Elles sont actuellement gérées de manière à répondre aux grands enjeux du 21^{ème} siècle et à anticiper l'avenir.



Élaboration du 3^{ème} plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire

Le 10 décembre 2013, le Comité technique de la Charte Forestière de Territoire s'est réuni afin d'approuver une méthodologie de travail pour la mise en place d'un nouveau plan d'actions, portant sur la période 2015-2020. Celui-ci s'articule autour de 5 axes :



Axe 1

Environnement et biodiversité



Axe 2

Économie de la forêt et du bois



Axe 3

**Éducation à l'environnement
et tourisme**



Axe 4

**Aménagement et accueil
du public**



Axe 5

**Pilotage de la Charte Forestière
de Territoire**



La concertation s'est articulée autour de différentes étapes, tout au long de l'année 2014 :

1. Rédaction par la Direction de l'Énergie et de l'Environnement de la Métropole de propositions de fiches actions pour chacun des cinq axes.

Celles-ci ont été élaborées au cours du 1^{er} trimestre 2014 à partir du travail effectué en Comité technique le 10 décembre 2013 portant sur la définition des objectifs attendus pour ce nouveau plan d'actions. Ce travail s'est appuyé également sur une analyse de l'état d'avancement du 2^{ème} plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire. Enfin, différentes rencontres entre les animateurs de la Charte et certains membres du Comité technique ont permis de construire certaines propositions d'actions.

2. Mise en place de 4 groupes de travail thématiques permettant à l'ensemble des membres du Comité technique de compléter les fiches actions « pré-remplies » et/ou d'en proposer de nouvelles portant sur les 4 premiers axes de la Charte. Seul le volet « pilotage de la Charte Forestière de Territoire » n'a pas été débattu lors de ces groupes de travail.

Les réunions des 4 groupes de travail se sont déroulées les 15 et 17 avril, ainsi que le 13 mai 2014. Suite à ces réunions, des modifications ont été apportées aux différentes fiches actions et ont ensuite été transmises à chaque participant de ces groupes de travail pour avis.

3. Présentation et discussion sur les propositions de fiches actions en Comité stratégique le 17 juin 2014.

Suite à ce Comité les projets de fiches ont été envoyés à l'ensemble des membres du Comité technique de la Charte pour avis le 21 juillet 2014.

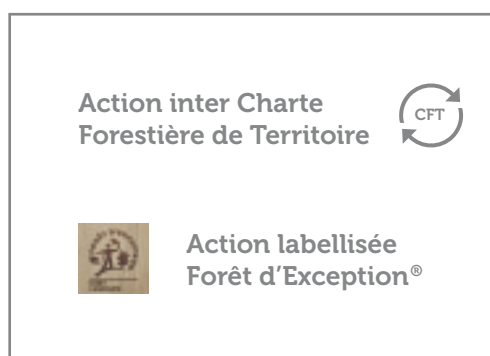
4. Présentation du plan d'actions lors d'une réunion du Comité technique, le 30 septembre 2014.

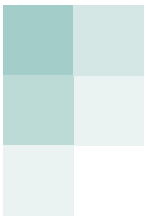
Cette réunion a permis de balayer à nouveau, pour les membres présents, l'ensemble des fiches actions proposées, et d'en discuter une dernière fois le contenu.

5. Transmission du document « 3^{ème} plan d'action de la Charte Forestière de Territoire » pour une validation des instances délibérantes des membres du Comité technique et du Comité stratégique.

Cette opération a été menée entre février et mai 2015.

6. Signature du 3^{ème} plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire par les membres volontaires du Comité technique.





Le nouveau plan d'actions 2015-2020

Le 3^{ème} plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire comporte 40 fiches actions, elles-mêmes décomposées en une ou plusieurs opérations.

Ce nouveau plan d'actions doit conduire à :

- **permettre le développement de l'exploitation forestière et de la valorisation et/ou la transformation du bois au niveau local,**
- **tout en prenant mieux en compte la biodiversité en forêt,**
- **et en assurant un accueil de qualité pour tous les publics, dans les forêts publiques.**

Il repose sur 26 grands objectifs (non hiérarchisés), validés par les membres du Comité technique (cf. ci-contre).

La signature du 3^{ème} plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire officialise l'engagement des signataires à mettre en œuvre ou favoriser/ accompagner/soutenir la mise en œuvre du plan d'actions, à conforter cette mise en œuvre par un suivi et participer activement à une évaluation des actions, à promouvoir ce document et les actions qu'il contient et à se concerter dans leur travail respectif sur la forêt.

Les services de la Métropole s'engagent également à poursuivre le pilotage, l'animation, le suivi et l'évaluation de ce programme d'actions et à en rendre compte annuellement aux partenaires et membres du Comité technique. À l'issue des 5 années de sa mise en œuvre, une évaluation globale des résultats obtenus permettra de proposer la poursuite de la démarche engagée sur la base d'objectifs adaptés au nouveau contexte.

Les signataires du 3^{ème} plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire sont présentés à la fin du document.

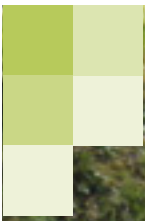
Les 40 fiches actions du 3^{ème} plan d'actions sont déclinées dans les chapitres suivants et classées dans l'une des 5 grandes thématiques retenues. Cette présentation ne correspond pas à un ordre de priorité ou d'importance des actions proposées.



Les objectifs du nouveau plan d'actions

- Objectif 01 Préserver les sols
- Objectif 02 Renforcer la connaissance de la biodiversité
- Objectif 03 Préserver, protéger et restaurer la biodiversité en forêt
- Objectif 04 Informer ou communiquer sur les apports environnementaux de la forêt
- Objectif 05 Aider les propriétaires forestiers à anticiper les effets du changement climatique par une sylviculture adaptée
- Objectif 06 Offrir des animations adaptées aux différents publics
- Objectif 07 Développer les animations sur les fonctions de la forêt
- Objectif 08 Créer de nouveaux supports de communication
- Objectif 09 Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte
- Objectif 10 Limiter les nuisances en forêt
- Objectif 11 Favoriser les échanges et la coopération avec les autres territoires forestiers en France, en Europe et dans le Monde
- Objectif 12 Sécuriser l'approvisionnement en bois énergie des industriels, des collectivités et des particuliers
- Objectif 13 Sensibiliser les utilisateurs à la bonne utilisation du bois énergie
- Objectif 14 Structurer la filière bois matériau autour de projets locaux
- Objectif 15 Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur les potentialités et la provenance du bois
- Objectif 16 Développer la mobilisation du bois dans les forêts privées
- Objectif 17 Engager une réflexion sur le développement d'entreprises dans le secteur de l'exploitation forestière sur le territoire
- Objectif 18 Innover pour trouver de nouveaux débouchés aux bois locaux
- Objectif 19 Rendre le public acteur des aménagements
- Objectif 20 Rendre accessible la forêt pour tous
- Objectif 21 Ouvrir la forêt privée au public (suite à la volonté d'un propriétaire)
- Objectif 22 Intégrer les enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme
- Objectif 23 Assurer le pilotage et le suivi de la Charte Forestière de Territoire
- Objectif 24 Évaluer la mise en œuvre de la charte
- Objectif 25 Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants
- Objectif 26 Améliorer la productivité des entreprises de la filière bois







Fiches actions

Axe 1

Environnement et biodiversité

L'ensemble des études les plus récentes publiées par les grandes institutions montrent une poursuite de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale et même régionale, en dépit des engagements pris par l'Union européenne et par la Communauté Internationale.

En France, la plupart des citoyens et des acteurs économiques et sociaux méconnaissent les objectifs de la première Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) et de ses plans d'actions, mais aussi et surtout ce qu'est la biodiversité. C'est pourquoi, en 2010, Année internationale de la biodiversité, la France avait entamé le processus de révision de sa première SNB adoptée en février 2004. La nouvelle SNB « 2011-2020 » fixe pour ambition de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable et réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité.

La biodiversité sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire, c'est :

- des milieux naturels diversifiés : hêtraies, forêts mixtes, îlots de vieillissement, mares, pelouses calcaires ou silicicoles, coteaux... des milieux le plus souvent protégés (ZNIEFF - Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, Natura 2000, réserve biologique dirigée),
 - un grand nombre d'espèces : chauves-souris, cervidés, amphibiens, abeilles noires...
- Cette biodiversité est utile et indispensable pour l'homme même si, aujourd'hui encore, ces bénéfices sont difficiles à quantifier (santé, qualité de l'air, bien être au sens large...),
- une diversité génétique au sein d'une même espèce.

Pourtant, elle reste menacée par la disparition et plus encore par la fragmentation des milieux liées à la pression urbaine notamment dans un contexte de Métropole, par l'arrivée ou l'exportation d'espèces exotiques envahissantes dans des écosystèmes souvent déjà fragilisés par d'autres pressions, mais aussi par les changements climatiques qui ont/auront des conséquences directes et indirectes sur la biodiversité.

Les actions proposées pour l'axe Environnement et biodiversité viennent en déclinaison de cette stratégie nationale. Elles s'articulent autour des problématiques suivantes :

- 1. Protéger les sols,**
- 2. Connaître et restaurer les milieux et/ou des espèces les plus remarquables,**
- 3. Faire face à l'émergence de questions nouvelles, notamment relatives au changement climatique, aux espèces exotiques envahissantes mais aussi aux services rendus par les forêts** (santé, qualité de l'air...).

Ces actions sont susceptibles de concerner toutes les forêts du territoire, qu'elles soient publiques ou privées.





Axe 1.1

Lutter contre les risques de ruissellement et protéger la ressource en eau

Descriptif / Contexte

Cette fiche action propose de définir en lien avec les documents de planification SDAGE, SAGE, SCoT..., les secteurs à enjeux en matière de protection des biens et des personnes (risques de ruissellement) et de protection de la ressource en eau (qualité de la ressource).

Elle vise à identifier dans les secteurs à enjeux les possibilités de projets d'agroforesterie, de boisement ou reboisement, au titre par exemple de compensation vis-à-vis d'opérations de défrichage ou de renforcement de la Trame Verte et Bleue sur le territoire.

La protection de la ressource en eau et la lutte contre les risques de ruissellement sont également mises en œuvre en dehors du contexte forestier, tout en faisant appel aux arbres : haies bocagères, bosquets, agroforesterie...

La protection de la ressource en eau suppose aussi une prise de conscience de la part des forestiers et gestionnaires, et notamment sur la mise en place de pratiques sylvicoles qui ne nuisent pas à la ressource en eau, lors des opérations d'abattage et de débardage, et parfois lors de traitements chimiques des grumes en milieu intra-forestier.

Objectifs

- Informer ou communiquer sur les apports environnementaux (**Objectif 4**)
- Intégrer les enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme (**Objectif 22**)

Étapes de mise en œuvre

1. Estimer les économies d'investissement et de fonctionnement potentielles générées par la présence d'un massif forestier vis-à-vis de la qualité de la ressource en eau ou de la limitation des risques de ruissellement :

- en s'appuyant par exemple sur l'exploitation des données élaborées par le GIP ECOFOR, Groupement d'Intérêt Public, sur la valeur des services écosystémiques de la forêt,
- en faisant appel aux retours d'expérience de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans ce domaine

2. Réaliser la cartographie des enjeux à l'échelle du territoire de la Charte Forestière de Territoire

3. Mettre en place des aménagements forestiers ou écologiques (haies, bandes enherbées, agroforesterie, ouvrages de micro-rétention, liés notamment au renforcement ou à la restauration de la Trame Verte et Bleue) qui participent à cette lutte et à la protection de la ressource en eau via un accompagnement technique ou la mise en place d'un fond d'aide financier (Mesure Agro-Environnementale pour les agriculteurs, opération de défrichage-compensation de reboisement avec peuplements pauvres...)

4. Développer la sensibilisation et l'information du public et de l'ensemble des acteurs (entreprises, élus/collectivités, particuliers...) sur les bénéfices apportés par la forêt et les boisements en matière de ressource en eau et de lutte contre les inondations

5. Développer des outils pédagogiques à destination des forestiers et exploitants forestiers pour les sensibiliser aux enjeux de la protection de la ressource en eau

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie pour la stratégie et la définition des secteurs à enjeux (liens avec la Direction du Grand cycle de l'Eau)
- Le Département de Seine-Maritime sur les massifs départementaux (projet d'agroforesterie en cours sur un site de 40 ha aux Essarts)
- Tout autre acteur public ou privé pour les efforts de boisement ou reboisement

Partenaires (techniques / financiers)

Agence de l'Eau Seine-Normandie, DREAL, DRAAF, CRPF, ONF, Chambre d'Agriculture (agroforesterie et actions autour de l'arbre et des boisements dans les milieux infra-agricoles), Région....

Indicateurs

- % de surface du territoire de la Charte Forestière de Territoire concernée par un secteur à enjeux (protection de la ressource ou des biens et des personnes...)
- Surface de forêt confortée ou créée pour atteindre cette action
- Nombre de supports pédagogiques élaborés ou d'animations mises en œuvre sur ce projet

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------



Axe 1.2

Étendre les dispositifs CARNINO / IBP à l'ensemble des massifs forestiers de la Charte Forestière de Territoire

Descriptif / Contexte

À partir de la connaissance acquise dans le cadre de l'étude sur l'état de conservation des habitats forestiers menée en 2013/2014 (CARNINO) et l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), il est proposé d'étendre le dispositif de collecte d'information aux autres massifs forestiers (publics ou privés).

Un partenariat pourrait donc être engagé avec l'ONF, le CRPF, l'Université de Rouen et d'autres territoires de la Charte pour approfondir la connaissance sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers et les effets de la gestion sylvicole sur ces derniers.

Ces deux méthodes s'appuient notamment sur l'importance du bois mort et la densité des très gros bois pour mesurer la valeur potentielle écologique d'un milieu (IBP), ou l'état de conservation d'un habitat (CARNINO).

Objectifs

- Renforcer la connaissance de la biodiversité **(Objectif 2)**
- Préserver, protéger et restaurer la biodiversité en forêt **(Objectif 3)**

Étapes de mise en œuvre

- 1. Diffuser les connaissances acquises** lors de l'étude CARNINO menée sur 2013/2014
- 2. Étudier les retours d'expériences** d'autres territoires de Charte Forestière de Territoire/SLDF issus de l'appel projet 2012 du Ministère en charge de l'environnement, et notamment de l'étude sur la mise en place d'une trame de vieux bois en forêt domaniale des Andaines à titre expérimental (partenariat ONF / Parc Naturel Régional Normandie Maine)
- 3. Utiliser les propositions d'amélioration du protocole CARNINO** issues du premier retour d'expérience mené sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire, et éventuellement de retours similaires ou complémentaires d'autres territoires pour étendre la collecte de données sur de nouveaux sites forestiers (avec des protocoles optimisés en matière de temps humain), mais qui suppose au préalable, pour CARNINO, la réalisation de cartographies des habitats

4. Mettre en place le protocole IBP pour sensibiliser les propriétaires privés aux enjeux de la biodiversité en forêt, en s'appuyant sur le retour d'expérience de l'action pilotée par le lycée professionnel de Mesnières-en-Bray en partenariat avec l'ONF et le CRPF

5. Suivre les actions de recherche visant à mieux cerner et simuler des impacts sur les milieux naturels intra-forestiers d'hypothèses de gestion sylvicole

Porteur(s) de l'action

- L'ONF
- Le CRPF
- L'Université de Rouen
- Le Département de Seine-Maritime (forêt départementale)

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, Lycée de Mesnières-en-Bray...

Indicateurs

- Surface ayant bénéficié de l'application de la méthode CARNINO et/ou de la méthode IBP

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------



Axe 1.3

Poursuivre l'amélioration de la connaissance écologique et la restauration des mares en forêt

Descriptif / Contexte

La Métropole et l'ONF ont engagé dès 2012 une action de partenariat en faveur de l'amélioration des connaissances sur les amphibiens, les odonates et la flore dans les forêts domaniales de la Charte Forestière de Territoire, ainsi que des travaux de restauration sur certaines mares forestières jugées prioritaires pour renforcer le réseau intra-forestier et la Trame Verte et Bleue du territoire de la Charte.

Il est décidé de poursuivre le travail engagé dans les prochaines années, en lien avec le programme mares mis en place par la Métropole à l'échelle de son territoire, pour les forêts publiques et les forêts privées, avec le soutien actif de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

La mare offre en outre un bon support pédagogique pour aborder avec des propriétaires ou gestionnaires forestiers les enjeux de la biodiversité.

Objectifs

- Renforcer la connaissance de la biodiversité (Objectif 2)
- Préserver, protéger et restaurer la biodiversité en forêt (Objectif 3)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Finaliser les fiches de caractérisation en forêt domaniale et établir des fiches de caractérisation des mares situées en forêts privées**, avec l'accord des propriétaires concernés
- 2. Compléter et actualiser les inventaires écologiques** (amphibiens/odonates/flore) mis en place par la Métropole et d'autres acteurs de la Charte Forestière de Territoire (ONF, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, DREAL, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie...)
- 3. Assurer un programme de restauration des mares et des milieux connexes** (fossés, clairières, milieux ouverts...) jugés prioritaires pour améliorer le réseau de mares infra-forestiers, dans les forêts publiques en priorité
- 4. Sensibiliser et accompagner les propriétaires forestiers privés dans une gestion écologique de leur mare**, en utilisant le dispositif déjà mis en place par la Métropole sur le « conseil mare »
- 5. Impliquer les associations et le public à ces actions de connaissance, de restauration et de gestion** (chantiers nature, opérations des sciences participatives...)
- 6. Évaluer les résultats des actions de restauration réalisées** (suivis écologiques...)

Porteur(s) de l'action

- L'ONF
- La Métropole Rouen Normandie
- Le Département de Seine-Maritime
- Les propriétaires publics ou privés de mares

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie, Union européenne (FEADER), Région, (appel à projet Biodiversité), Noé Conservation via le dispositif « Mares de Noé »...

Indicateurs

- % de mares connues caractérisées
- % de mares comprenant des espèces déterminantes pour les ZNIEFF de type 1
- % de mares restaurées

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------



Axe 1.4

Qualité de l'air et santé des forêts

Descriptif / Contexte

Les forêts jouent souvent, dans l'imaginaire collectif, le rôle de poumon vert, notamment dans le contexte périurbain d'une agglomération de 500 000 habitants. Il convient de renforcer la connaissance dans le domaine des bénéfiques (ou des contraintes) apportés par le patrimoine forestier pour les habitants : processus de filtration des particules en suspension par les végétaux, risque sanitaire pour les populations des émissions de particules liées au chauffage au bois, augmentation ou réduction des risques allergènes, réduction des phénomènes d'îlot de chaleur urbain...

Pour sensibiliser la population et les décideurs locaux sur les atouts d'avoir un patrimoine boisé important, il est nécessaire de communiquer et vulgariser les connaissances scientifiques acquises au niveau régional ou national.

Lien avec la fiche **Axe 2.5 Communiquer auprès des particuliers sur le bois énergie**

Objectifs

- Informer et communiquer sur les apports environnementaux de la forêt (**Objectif 4**)
- Aider les propriétaires forestiers à anticiper les effets du changement climatique par une sylviculture adaptée (**Objectif 5**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Développer des supports de communication grand public** pour sensibiliser la population à ces enjeux forêt, santé, air, cadre de vie : expositions, animations, conférences...
- 2. S'intéresser aux études menées par le département de Recherche & Développement de l'ONF sur les arboreta et notamment l'arboretum du Petit Charme situé en forêt de Roumare**
- 3. Vulgariser et diffuser les données de l'observatoire sur la santé des forêts** (aujourd'hui seule une publication est faite par an en Région)
- 4. Élargir la diffusion du bulletin Bois Forêt Normandie**

Porteur(s) de l'action

- L'Université de Rouen
- La Métropole Rouen Normandie
- Le département Santé des forêts du Ministère en charge des forêts

Partenaires (techniques / financiers)

Air Normand, Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, DREAL, ONF, Région...

Indicateurs

- Nombre d'indicateurs de l'état sanitaire des forêts suivis
- Évolution de ces indicateurs

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------





Axe 1.5

Engager des programmes de restauration / préservation des habitats et des espèces remarquables en milieu intra-forestier (hors mares)

Descriptif / Contexte

Les 25 000 ha de milieux forestiers de la Charte Forestière de Territoire jouent un rôle fondamental à l'échelle de la Trame Verte et Bleue du territoire de la Métropole. Ils sont autant de réservoirs ou de corridors de biodiversité pour la faune et la flore, identifiés dans la sous trame boisée du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Ces milieux forestiers ne sont pas exclusivement constitués d'espaces boisés. En effet, la richesse de la biodiversité s'exprime en contexte intra forestier avec une grande hétérogénéité des milieux (milieux humides, landes et prairies intra-forestières, pelouses calcicoles, grottes, enrochements, falaises, forêts alluviales, bois morts, îlots de vieillissement/sénescence...). De même, certaines espèces remarquables (forestières ou non) et pour certaines en déclin ou menacées de disparition, y trouvent refuge.

La présente fiche rassemble l'ensemble des pistes d'actions identifiées par les différents gestionnaires forestiers en matière de restauration ou de préservation de la biodiversité en forêt pour les habitats décrits précédemment (à l'exclusion des mares présentées dans la fiche **Axe 1.3 Poursuivre l'amélioration de la connaissance écologique et la restauration des mares en forêts**).

Objectifs

- Renforcer la connaissance de la biodiversité (**Objectif 2**)
- Préserver, protéger et restaurer la biodiversité en forêt (**Objectif 3**)

Étapes de mise en œuvre

1. Améliorer la connaissance des habitats et des espèces remarquables en milieu intra-forestier, par des campagnes d'inventaires ciblées (réseaux de naturalistes, soutien aux actions d'inventaires menées par les associations naturalistes, « 24 heures » de la biodiversité en forêt, réalisation d'atlas de la biodiversité communal, sciences participatives et notamment l'observatoire de la biodiversité des forêts initié en mai 2014 par Noé Conservation...)

2. Établir, pour chacun des grands massifs forestiers, une cartographie la plus exhaustive possible de ces habitats à préserver ou à restaurer, en établissant, à dire d'experts, une priorisation dans les programmes de restauration

Cette cartographie devra mettre en évidence les possibilités de circulation des espèces vivant dans ces milieux particuliers.

3. Engager des chantiers de restauration d'habitats dégradés ou menacés, ou des programmes ou des actions de sauvegarde d'espèces remarquables, multi-partenariaux, en recherchant des plans de financements innovants (mécénat, programme européens Life, bénévolat)

4. Mettre en place un rucher transhumant en forêt domaniale de Roumare pour permettre la réintroduction et donc la sauvegarde de l'abeille noire

5. Suivre le plan de gestion de la réserve biologique d'Orival notamment pour la préservation des pelouses calcicoles présentes (plan de gestion en validation au Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) depuis 2010)

6. Mettre en valeur la fonction de corridors jouée par les zones entretenues par le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) sous les lignes à haute tension en forêt

7. Fermer les grottes des forêts domaniales qui le nécessitent pour la protection des chauves-souris

8. Rétablir des connexions entre les landes silicoles présentes au Technopôle du Madrillet et à l'école de Police de Oissel

Porteur(s) de l'action

- L'ONF
- Les propriétaires forestiers
- La Métropole Rouen Normandie
- Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie
- Les communes

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Union européenne (FEADER), Département de Seine-Maritime (ENS), CENHN, Mécènes locaux ou nationaux, AREHN...

Indicateurs

- Nombre de milieux ou d'espèces remarquables sauvegardés et/ou protégés

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------



Axe 1.6

Lutter contre le développement des espèces invasives en milieu intra-forestier

Descriptif / Contexte

Cette action existait déjà dans le précédent plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire mais n'a pas été mise en œuvre faute de porteurs de projets. Cependant, les enjeux demeurent avec l'expansion de certaines espèces, y compris dans les milieux forestiers et leurs lisières : Buddleia, Renouée du Japon (notamment en lisières forestières), cerisier tardif, Peuplier d'Italie...

Les moyens de lutte contre l'expansion des espèces invasives sont encore insuffisants ou inadaptés, difficiles à mettre en œuvre et souvent très onéreux. Il semble donc nécessaire d'engager un programme de lutte multi-acteurs (liste à définir en fonction des partenaires Charte Forestière de Territoire volontaires) ciblé sur quelques espèces dans les cinq prochaines années.

À noter qu'un chantier expérimental est en cours sur le territoire, dans la Forêt Urbaine de Loisirs. Le Département y teste une technique visant à éradiquer la renouée du Japon à l'aide de chaux. Si les résultats sont concluants, d'autres sites pourraient bénéficier de cette technique.

Objectifs

- Renforcer la connaissance de la biodiversité (**Objectif 2**)
- Préserver, protéger et restaurer la biodiversité en forêt (**Objectif 3**)
- Informer et communiquer sur les apports environnementaux de la forêt (**Objectif 4**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Établir une liste restreinte d'espèces invasives** prioritaires pour la mise en place d'un programme d'actions
- 2. Réaliser collectivement une cartographie la plus exhaustive possible des sites impactés pour les invasives sélectionnées** notamment en contactant le réseau d'observateurs de la santé des forêts, les agents forestiers, la Direction Départementale des Routes, en analysant les résultats de l'étude menée sur CARNINO... (cartographie possible via un stage de L1 - 7 semaines)
Pour la forêt privée, des courriers de demande d'informations pourraient être envoyés aux propriétaires.

3. Expérimenter des techniques d'éradication ou de gestion qui permettent a minima de limiter, freiner ou stopper la propagation des espèces invasives

4. Mener une opération pilote sur *Prunus serotina* (Cerisier tardif)

5. Communiquer sous différentes formes et auprès de différents publics ciblés (grand public, grande distribution, entreprises, élus...) sur la problématique

6. Mettre en place des journées techniques de formation auprès des gestionnaires de milieux naturels pour leur présenter les enjeux et les moyens de lutte connus à ce jour

Porteur(s) de l'action

- L'ONF
- La Métropole Rouen Normandie
- Le Muséum
- Les Universités de Rouen et d'Amiens
- Le Département de Seine-Maritime

Partenaires (techniques / financiers)

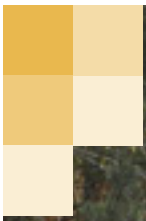
Tous les acteurs de la Charte Forestière de Territoire gestionnaires, DREAL, CBNBI, CENHN, CRPF...

Indicateurs

- Surface de territoire concerné par des problématiques d'espèces invasives
- Surface d'espaces invasives éradiquées
- Nombre d'agents des gestionnaires ayant participé à des sessions de formation sur les espèces invasives

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------





Fiches actions

Axe 2

Économie de la forêt et du bois

En 2012, les rencontres régionales pour l'avenir des industries du bois ont été lancées dans toute la France. Les 1 000 propositions de mesures formulées par les professionnels de la filière ont constitué le socle d'un plan d'avenir pour les industries de la transformation du bois. Ce document résume ainsi la situation de la filière bois en France :

« La France, troisième pays forestier de l'Union européenne, exporte des grumes et importe massivement des produits transformés à base de bois. Ce paradoxe conduit à la fuite, hors de nos frontières, d'une part importante de la valeur ajoutée liée à la transformation du bois. Ce constat est d'autant plus regrettable que les industries de la filière sont des acteurs majeurs du développement des territoires ruraux.

Le renouvellement de la forêt, la mobilisation du bois et l'approvisionnement des industries de transformation doivent aussi faire l'objet d'attention sous peine de déstabiliser encore davantage les industries de l'aval de la filière.

Le développement d'une offre compétitive de produits bois, y compris sur de nouveaux marchés, permettra de mieux valoriser les ressources en bois. Il constitue l'un des éléments de la transition écologique vers une société sobre en énergie et en carbone. L'objectif est que la filière accroisse ses performances, gagne en compétitivité et redevienne créatrice d'emplois. »

De ce socle a découlé la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, promulguée le 13 octobre 2014 (n° 2014-1170). Les enjeux majeurs des quelques 30% du territoire couverts par des forêts et les activités économiques de la filière bois y sont clairement inscrits : développer la gestion durable et multifonctionnelle des forêts et mieux valoriser les ressources en bois.

Le territoire de la Charte Forestière de Territoire possède une surface forestière importante avec une majorité d'essences feuillues. La mobilisation est bonne en forêt publique mais une marge de progression existe encore en forêts privées avec des difficultés inhérentes à la présence de peuplements en impasse sylvicole et des carences en matière de desserte dans certains secteurs identifiés. En ce qui concerne la filière bois, tous les maillons sont présents sur le territoire ou à proximité immédiate. Elle regroupe plus de 600 emplois dont 8% seulement pour la 1^{ère} transformation. Elle doit faire face à des faiblesses structurelles et à un contexte de concurrence internationale intense.

Les actions proposées pour l'axe Économie de la forêt et du bois viennent en réponse à ce contexte et visent à (re)lancer une filière bois forêt plus dynamique sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire. Elles s'articulent autour des problématiques suivantes :

- 1. Améliorer la mobilisation des bois**
(Réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial, développer les contrats de gestion et d'approvisionnement),
- 2. Développer de nouveaux usages pour les bois locaux** (bois construction mais aussi bois énergie avec la mise en place de circuits courts efficaces),
- 3. Accompagner les Entreprises de Travaux Forestiers dans leur formation**
notamment sur les aspects environnementaux (protection des sols...),
- 4. Contribuer via des leviers financiers au développement et/ou au maintien d'une filière bois créatrice d'emplois sur le territoire.**

Ces actions concernent toutes les forêts du territoire, qu'elles soient publiques ou privées.



Axe 2.1

Augmenter la mobilisation des peuplements pauvres et leur reboisement avec des essences adaptées au changement climatique



Descriptif / Contexte

Dans le cadre du plan de développement de massif, 2 700 ha de forêts privées ont été identifiés comme étant « pauvres » c'est-à-dire en impasse sylvicole (bénéfice de la vente de bois < aux coûts de replantation), soit un peu plus du quart de la surface des forêts privées de la Charte Forestière de Territoire. Pour aider les propriétaires dans la dynamisation de leurs peuplements afin d'alimenter à terme la filière locale, il est nécessaire de trouver des dispositifs financiers qui serviront de levier à la mobilisation. Ces bois peuvent être utilisés pour le chauffage et/ou pour l'industrie. Pour les petites propriétés (4/5 ha), il est également nécessaire de réfléchir à des regroupements pour mobiliser les bois efficacement. Des aides seront mises en place pour la rédaction de Plan Simple de Gestion (PSG) collectif (sous réserve d'atteindre une surface de 50 ha) via le Programme de Développement Rural de Haute-Normandie. De même, la mise en place de Groupements d'Intérêt Écologique Économique et Forestier (GIEEF), actuellement à l'étude dans le projet de loi d'avenir forestière, constituerait dans ce cadre un enjeu fort.

Objectifs

- Développer la mobilisation du bois dans les forêts privées (**Objectif 16**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Utiliser le dispositif compensatoire aux opérations de défrichement** en cours d'étude par les services de la Métropole dans le cadre de ses obligations réglementaires de reboisement
L'aide envisagée serait de 40%, plafonnée à 6 000 € par hectare
- 2. Animer des chantiers pilotes en lien avec les industriels du bois énergie** (CRPF)
- 3. Participer au contrat d'animation** de la Région ADEME/DRAAF/DREAL/SGAR
- 3. Maintenir les aides de l'État sur le reboisement**
- 4. Utiliser les dispositifs de compensation carbone** (à l'instar de l'association Normandie FOREVER)

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie
- Le CRPF

Partenaires (techniques / financiers)

CRPF, DDTM, Nord Seine Forêt (Coopérative forestière), Forêt gestion, DRAAF, ADEME, DREAL, SGARE, syndicat des propriétaires forestiers, Union européenne (FEADER, mesure 8-6)

Indicateurs

- Nombre d'hectares de peuplement mobilisés et améliorés
- Nombre de chantiers pilotes organisés
- Montant des aides attribuées à cette problématique

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Axe 2.2

Mettre en place des contrats de gestion forestière avec les propriétaires privés afin d'augmenter le nombre de forêts gérées durablement et la mobilisation des bois sur le territoire

Descriptif / Contexte

Au niveau national comme au niveau local, l'ensemble des acteurs politiques et professionnels s'accordent pour considérer la filière forêt bois comme une filière d'avenir, porteuse de richesse économique et de création d'emplois nouveaux dans le domaine industriel. Mais le développement de cette filière passe par une mobilisation supplémentaire de bois et concomitamment par une amélioration de la gestion durable des forêts. En forêt privée, principal réservoir de cette ressource supplémentaire, les Documents de Gestion Durable (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion, code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) constituent un préalable indispensable, permettant de définir les objectifs clarifiés des propriétaires et les interventions préconisées.

Cependant il est souvent difficile pour le propriétaire de faire coïncider l'optimum technique de gestion de la forêt avec la réalité économique du court terme. Il est donc proposé de mettre en place un outil complémentaire : le contrat de gestion forestière. Il permet aux conseillers forestiers d'accompagner plus étroitement les propriétaires dans leurs choix quotidiens et de mieux planifier les interventions. Ils prennent en considération tout le contexte économique et financier du moment, optimisent les moyens à mobiliser et assurent des garanties d'approvisionnement à l'aval.

À noter que dans le cadre du Dispositif d'Encouragement Fiscal en forêt (loi de finances rectificatives pour 2013 n°2013-1279 du 29 décembre 2013), un crédit d'impôt pour la mise en place de ce type de contrat est proposé à hauteur de 18% de la rémunération du contrat par le contribuable (les décrets restent à venir).

Objectifs

- Développer la mobilisation du bois dans les forêts privées (**Objectif 16**)

Étapes de mise en œuvre

1. Communiquer auprès des propriétaires forestiers sur ce dispositif d'accompagnement sur la base d'une « offre type »

2. Favoriser la mise en place de contrats de gestion via un dispositif financier incitatif qui ne serait ouvert qu'aux propriétaires disposant d'un Document de Gestion Durable (ou s'engageant à en établir un) et désireux de s'engager dans un contrat de gestion

3. Évaluer le dispositif (retour d'expérience avec les propriétaires signataires) afin d'ajuster éventuellement ce dispositif après 3 ans de mise en place

4. Évaluer l'impact sur les surfaces de forêts gérées durablement (évolution annuelle du nombre de forêt sous DGD calculée par le CRPF)

Porteur(s) de l'action

- Les gestionnaires forestiers agréés

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, Région, CRPF, Union européenne (FEADER, mesures 8-2 ET 16-8)

Coût prévisionnel

Coût variable en fonction de l'engagement du gestionnaire sur la quantité de contrat de gestion à réaliser dans l'année et type de contrat réalisé

NB. Coût moyen d'un contrat de gestion : 3 jours de technicien (environ 1 500 €)

Seuil de déclenchement : prise en charge de 40% du montant soit environ 600 € par contrat

Indicateurs

- Nombre de contrats de gestion signés
- % de forêt privée couverte par un document de gestion durable
- % de forêt privée couverte par un contrat de gestion forestière
- m³ de bois mobilisés grâce aux contrats de gestion

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------





Axe 2.3

Mettre en place un plan d'approvisionnement territorial sur le territoire de la Charte

Descriptif / Contexte

Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) s'inscrit dans une démarche de développement local visant à promouvoir un approvisionnement en bois sécurisé et durable. Outil d'aide à la décision, il permet localement d'organiser au mieux l'approvisionnement des différents acteurs de la filière bois (chaufferies, scieries...). Par le biais de l'inventaire des installations en fonctionnement ou en projet, il permet de déterminer de façon opérationnelle les quantités de bois susceptibles d'être mises en marché, leur localisation et leurs coûts de mobilisation associés. Le PAT permet ainsi de mettre en parallèle les consommations actuelles et futures (à court terme) et la ressource mobilisable.

Le plan d'approvisionnement donne également les informations nécessaires pour définir les équipements communs (plateformes, hangars...) à mettre en place pour assurer la sécurité de l'approvisionnement et la mutualisation des différentes sources de bois (forêts publiques, forêts privées, industriels du bois, agriculteurs) à l'échelle du territoire.

Il constitue enfin un outil d'aide à la décision précieux pour envisager les investissements nécessaires en amont pour une mobilisation des bois accrue et une logistique optimisée.

L'objectif de ce document est de construire, optimiser et sécuriser les filières locales d'approvisionnement.

Objectifs

- Sécuriser l'approvisionnement en bois des industriels, des collectivités et des particuliers (**Objectif 12**)

Étapes de mise en œuvre

1. Adhérer à la **Fédération Nationale des Communes Forestières**
2. Lancer le **Plan d'Approvisionnement Territorial sur le territoire**
3. En fonction des conclusions du Plan d'Approvisionnement Territorial, **mettre en œuvre les actions nécessaires sur le territoire pour sécuriser la filière bois**

Porteur(s) de l'action

- La FNCOFOR
- La Métropole Rouen Normandie

Partenaires (techniques / financiers)

ONF, CRPF, Coopérative forestière Nord Seine Forêt, gestionnaires forestiers privés, DRAAF, ANORIBOIS, Région, Union européenne (FEADER, mesure 16-7)...

Coût prévisionnel

30 000 €

Indicateurs

- réalisation du Plan d'Approvisionnement Territorial

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Axe 2.4

Améliorer la contractualisation avec l'aval de la filière - Développer les contrats d'approvisionnement

Descriptif / Contexte

Le développement de filières courtes de valorisation industrielle des bois dans notre région est limité par des difficultés structurelles des unités de transformation, mais aussi par une insuffisance de lien entre la production de la matière première et les besoins d'approvisionnement de ces industries (par essence, qualité, produit). Le développement de ces filières suppose donc de mieux cerner la ressource forestière locale à partir des données disponibles sur les ressources réellement mobilisées (planification de gestion forestière) mais aussi de mieux mesurer son adéquation avec les besoins des industriels. Il permettra de rétablir la confiance entre l'amont et l'aval de la filière et peut-être dans un second temps le développement de nouveaux produits régionaux.

Objectifs

- Sécuriser l'approvisionnement en bois des industriels, des collectivités et des particuliers (**Objectif 12**)
- Développer la mobilisation du bois dans les forêts privées (**Objectif 16**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Définir les capacités, essences, produits... de sortie des unités de transformation locale** (étude ANORIBOIS)
- 2. Étudier le contexte actuel avec les unités de transformation régionale** (besoins, prévisions d'investissements...)
- 3. Définir un « cahier des charges qualité produit bois »** répondant à ces besoins
- 4. Élaborer des plans d'approvisionnement concrets, basés sur des planifications de gestion**, en regard de chaque expression précise de besoin ou de plan d'investissement
Ce plan prévoit l'identification des qualités de bois brut susceptibles d'être produites dans un délai de 5 ans, avec les conditions de leur livraison régulière auprès d'une unité de valorisation industrielle.
- 5. Formaliser des engagements par la signature de contrats d'approvisionnement** (entre industriels et propriétaires/gestionnaires) et de contrats de gestion (entre propriétaires et gestionnaires), les deux contrats étant complémentaires

Porteur(s) de l'action

- ANORIBOIS
- Les gestionnaires forestiers agréés
- L'ONF

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, Union européenne (FEADER, mesure 16-7)

Indicateurs

- Nombre de contrats signés
- m³ de bois intégrant ces contrats

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020

Axe 2.5

Communiquer auprès des particuliers sur le bois énergie



Descriptif / Contexte

Depuis quelques années, l'utilisation du bois énergie semble en constante augmentation chez les particuliers. La dernière enquête menée auprès des habitants de la Métropole en 2010 indiquait que 17% des enquêtés possédaient un foyer ouvert, 10% une cheminée avec insert et 5% un poêle à bois. De nombreuses problématiques existent autour de ce type d'utilisation : pollution de l'air avec le rejet de particules fines dans l'atmosphère, pénurie croissante de bois sec, choix du système le plus adéquat... Il convient donc de mieux communiquer sur les bonnes et les mauvaises pratiques dans ce domaine.

Objectifs

- Sensibiliser les utilisateurs à la bonne utilisation du bois énergie (**Objectif 13**)

Étapes de mise en œuvre

1. **Sensibiliser les particuliers** de façon positive sur :
 - les atouts du bois en terme environnemental (énergie renouvelable, stockage de carbone...),
 - les précautions à prendre pour que ce mode chauffage soit efficace (bois sec, type d'essences...),
 - le choix du matériel en fonction des contraintes du logement (en lien avec les Espaces Info Énergie), de son efficacité (rendement énergétique très faible des foyers ouverts) et des risques pour la santé humaine (la qualité de l'air intérieur est fortement dégradée avec des cheminées à foyer ouvert),
 - les endroits où l'on peut trouver du bois énergie de provenance « locale » (réseau Normandie Bois Bûche, unité de production de pellets, de bûches compressées, plateforme(s) de vente multifonction Lien avec la fiche **Axe 2.6 Développer des circuits courts de bois énergie...**),
 - la différence entre stère et m³, variable en fonction de la longueur des bûches...

Cette sensibilisation sera effectuée via la rédaction d'une brochure. Les propriétaires forestiers qui font de l'autoconsommation ou qui laissent des privés couper du bois de chauffage chez eux pourraient aussi en être destinataires. De même, cette brochure pourrait également être transmise aux particuliers achetant du bois à couper en forêt domaniale.

2. Sensibiliser les particuliers sur le cycle du bois de chauffage via la presse : le séchage nécessite environ 2 ans, sauf s'il est passé dans un séchoir (mais il est alors plus cher), donc il faut pouvoir stocker ou anticiper ces achats au maximum (de préférence en mai/juin pour l'hiver suivant !)

3. Sensibiliser les grandes surfaces de distribution (Castorama, Leroy Merlin...) qui vendent également du bois de chauffage par le biais de panneaux d'affichage reprenant de façon plus simplifiée les messages de la brochure grand-public

4. Valoriser les vendeurs de bois faisant du bois de qualité (réseau Normandie Bois Bûche essentiellement) Cette valorisation est une reconnaissance de la qualité du travail de ces artisans mais devrait également améliorer la filière professionnelle et faire reculer la filière opaque

Porteur(s) de l'action

- L'ADEME
- ANORIBOIS

Partenaires (techniques / financiers)

Espace Info Énergie, Air Normand, AREHN, Union européenne (FEADER, mesure 16-7)

Coût prévisionnel

Coûts d'impression d'un flyer A5 en 10 000 exemplaires
Coûts de réalisation de 30 panneaux pour les grandes enseignes vendant du bois de chauffage

Indicateurs

- Nombre d'articles et/ou brochures publiées

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Axe 2.6

Développer les circuits courts de bois énergie

Descriptif / Contexte

L'énergie est un enjeu économique majeur. Le bois constitue une énergie renouvelable et propre qui se commercialise sous plusieurs formes (plaquettes, granulés, bois bûche...). Il intéresse à la fois les particuliers mais aussi les collectivités (chaudière biomasse de petite capacité) et les industriels (chaudière biomasse de grande capacité, réseau de chaleur...). Pour répondre à leurs différents besoins, il apparaît nécessaire de développer des circuits courts entre producteurs et consommateurs en mobilisant à bon escient chaque ressource possible (haies, peuplements pauvres...).

En ce qui concerne les particuliers et les chaudières de petites capacités (<100 KW), les besoins sont sensiblement les mêmes avec deux problématiques dominantes : avoir un produit sec et de qualité sans capacité de stockage important, pouvoir se faire livrer. Il est donc proposé de traiter ces deux cibles simultanément.

Depuis quelques années, il est de plus en plus difficile de trouver du bois bûche sec dès la fin de l'été voire, pour 2014, dès le printemps. En effet, le séchage naturel du bois nécessite une durée incompressible d'environ 2 ans. Cela suppose pour les professionnels de stocker une quantité importante de bois pendant un temps relativement long. Ce système ne permet pas de réagir aux fluctuations de la demande qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Une des solutions est de sécher le bois mais cela dégrade le bilan carbone et provoque une augmentation des prix du bois énergie commercialisé.

Un autre moyen fait déjà l'objet d'expérimentations en région : utilisation de la chaleur produite par la méthanisation des effluents et des déchets d'origine industrielle et/ou agricole pour faire sécher le bois. Des liens sont donc à mettre en place entre producteurs de bois de chauffage et porteurs de projet de méthanisation. Il convient d'évaluer l'efficacité et d'assurer leur généralisation le cas échéant.

Pour les particuliers de zones plus urbaines, qui n'ont pas ou peu de capacité de stockage, il est impossible de faire sécher son bois sur de longues périodes et parfois très difficile de se faire livrer (exigence d'une quantité minimale de commande pour une livraison). De plus, tous les circuits d'approvisionnement ne garantissent pas un bois d'origine « locale » (grandes surfaces de bricolage par exemple).

L'outil « plan d'approvisionnement » semble, quant à lui, être la meilleure solution pour toucher les chaudières de taille industrielle. Une meilleure expertise et une centralisation dans l'identification des besoins d'approvisionnement de l'ensemble des réseaux de chaleur « bois » pourront sans doute être réalisées grâce à la prise de compétence de la Métropole sur l'aspect gestion des réseaux de chaleur - lien avec la fiche **Axe 2.3 Mettre en place un plan d'approvisionnement territorial sur le territoire de la CFT**

Objectifs

- Sécuriser l'approvisionnement en bois des industriels, des collectivités et des particuliers (**Objectif 12**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Communiquer auprès des élus sur les possibilités d'approvisionnement en bois local et l'intérêt de ce choix sur le plan économique, environnemental et aménagement du territoire** via une plaquette explicative : choisir la plaquette plutôt que le pellet, prévoir un plan d'approvisionnement précis et compatible avec les productions locales et la capacité réelle de mobilisation des acteurs...
- 2. Valoriser les producteurs locaux de bois énergie**
- 3. Mener une réflexion sur l'intégration des bois issus de haies dans les plans d'approvisionnement**
- 4. Mieux accompagner les plans d'approvisionnement des grandes chaufferies bois locales**
- 5. Lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une ou plusieurs plateforme(s) de vente multifonction** (toutes formes de bois énergie). Cette « station-service » du bois pourrait également s'élargir à d'autres produits bois tels que du paillis ou encore du bois d'œuvre (planches, petits mobiliers d'extérieurs...). En cas de conclusions positives pour cette étude, un projet concret pourra voir le jour en fonction des leviers financiers mobilisables
- 6. Proposer des commandes groupées pour les particuliers** via la plateforme et/ou des sites Internet spécialisés d'achat groupé
- 7. Identifier les porteurs de projet de méthanisation** afin de voir si des entreprises de bois de chauffage se trouvent à proximité et mettre en lien les deux types de structures pour étudier un projet commun

Porteur(s) de l'action

- La Coopérative forestière Nord Seine Forêt

Partenaires (techniques / financiers)

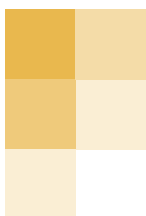
ANORIBOIS, CRPF, gestionnaires forestiers, ADEME, Défis Ruraux, Biomasse Normandie, Groupe Coopération Forestière, ONF, COOP de France, Région, Métropole Rouen Normandie, Union européenne (FEADER, mesure 9-1)

Indicateurs

- Nombre de plaquettes à destination des élus diffusées
- Rayon d'approvisionnement des chaudières du territoire
- Quantité de bois local brûlé dans les chaudières du territoire
- Nombre de projets de méthanisation avec un volet « séchage du bois »
- Chiffre d'affaires des ventes de la plateforme

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Axe 2.7

Impliquer les collectivités et les grands donneurs d'ordre para-publics ou privés dans la filière bois matériaux

Descriptif / Contexte

Le bois reste aujourd'hui peu utilisé dans la commande publique notamment lorsqu'il s'agit de construction. La notion de bois local est encore plus difficile à faire passer notamment à cause des règles de la commande publique. Pourtant, il existe des critères de jugement qui permettent de favoriser son utilisation. De plus, un/des bâtiment(s) public(s) réalisé(s) ou réhabilité(s) sur le territoire avec une grande part de bois local offrira(en)t un effet démonstrateur non négligeable pour la filière - lien avec la fiche **Axe 3.8 Développer de nouveaux usages pour les bois locaux**.

Objectifs

- Structurer la filière bois matériau autour de projets locaux (**Objectif 14**)
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les potentialités et la provenance du bois (**Objectif 15**)

Étapes de mise en œuvre

Lien avec la fiche **Axe 2. 4 Améliorer la contractualisation avec l'Aval de la filière - Développer les contrats d'approvisionnement** pour une meilleure connaissance des marchés locaux (existants et potentiels)

- 1. Communiquer sur les constructions réalisées ailleurs en France** (100 constructions en bois local de la FNCOFOR)
- 2. Proposer des articles « type » favorisant l'intégration de bois local dans la commande publique** : présentation aux services de la Métropole, aux communes ainsi qu'aux acteurs publics et privés du territoire de la Charte Forestière de Territoire
- 3. Proposer un voyage d'étude** autour du projet de la FNCOFOR « 100 constructions en bois local »
- 4. Lancer des projets de construction bois local sur le territoire – Sensibiliser et motiver l'ensemble des porteurs de projet du territoire**
- 5. Communiquer sur les différentes formes d'utilisation du bois local** avant, pendant et surtout après la réalisation de bâtiments (visite de chantier, palmarès bois...)
- 6. Mettre en place une Cellule Bois au sein de la Métropole** pour mieux prendre en compte le bois dans les projets portés par la Métropole
- 7. Informer les élus** via les commissions locales des maires et la commission des petites communes

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie
- ANORIBOIS
- La FNCOFOR (100 constructions en bois local)

Partenaires (techniques / financiers)

RANCOPER (Réseau des Acteurs Normands de la COMmande Publique Éco-Responsable), Union européenne (FEADER, mesure 16-7)

Indicateurs

- Nombre de constructions de bâtiments démonstrateurs en bois local
- Nombre d'articles, de réunions, de visites... réalisés sur ces bâtiments démonstrateurs
- Nombre de conseils proposés par la Cellule Bois de la Métropole

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020

Axe 2.8

Développer de nouveaux usages pour les bois locaux

Descriptif / Contexte

Les forêts du territoire de la Métropole sont essentiellement composées de feuillus. Le chêne est le plus connu et le plus apprécié mais aussi le plus cher. Le hêtre reste pour le moment plutôt cantonné à des usages intérieurs. La ressource en châtaignier semble présente sur le territoire mais demande une meilleure connaissance sur l'état sanitaire et de la composition précise de ces peuplements (âge, qualité...). Ces essences sont peu utilisées dans la construction à l'heure actuelle puisque celle-ci est plutôt tournée vers le résineux. Pourtant le châtaignier peut par exemple s'utiliser en bardage, le chêne pour le mobilier et les usages extérieurs du hêtre sont amenés à se développer. Aussi, il convient de développer de nouveaux usages pour les bois présents afin d'en augmenter l'utilisation. Il faut toutefois faire attention à la qualité des bois présents car celle-ci n'est pas optimale pour toutes les essences, des produits prenant en compte cette caractéristique devront aussi voir le jour. Des parcelles de Douglas sont également présentes sur le territoire mais en quantité limitée. Leur utilisation dans la construction doit également être promue. Lien avec la fiche **Axe 2.3 Mettre en place un plan d'approvisionnement territorial sur le territoire de la CFT**.

Objectifs

- Structurer la filière bois matériau autour de projets locaux (**Objectif 14**)
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les potentialités et la provenance du bois (**Objectif 15**)
- Innover pour trouver de nouveaux débouchés aux bois locaux (**Objectif 18**)

Étapes de mise en œuvre

1. Réaliser un guide d'utilisation des essences à destination des élus pour mieux faire connaître les possibilités d'utilisation des bois présents sur le territoire (ce document pourra être réalisé avec les autres territoires de Charte Forestière de Territoire de la Région) - **Organiser des visites des bâtiments pris en exemple dans ce guide**

2. Lancer un concours de designer sur du mobilier ou de l'agencement intérieur utilisant une essence imposée pour la mettre en valeur - proposition de prix pour récompenser les gagnants, ou achat de plusieurs objets par une puissance publique/privée ou encore financement d'une étude de faisabilité technico-économique pour la fabrication de cet objet à plus grande échelle

- 3. Travailler avec l'école d'Architecture de Normandie, l'école de Design de Rouen - Le Havre... pour la conception d'objets innovants**, afin de placer le territoire de la Charte comme territoire d'innovations et de références reconnues dans ce domaine (coordonner les centres de formation pour organiser les défis du bois)
- 4. Proposer des clauses prescriptives dans les zones d'activités pour mettre en valeur le bois**
- 5. Réaliser des études technico-économiques basées sur des opérations d'aménagement** (écoquartier Flaubert - hippodrome des Bruyères - nouvelle gare) pour mettre en évidence le rôle sur l'emploi de l'utilisation du bois
- 6. Faire du bois un sujet de recherche sur le territoire** (par exemple pour des programmes autour de la réification du hêtre...)
- 7. Sensibiliser les entreprises** (bureaux d'études bois, architectes...) à ces nouvelles utilisations potentielles
- 8. Suivre la ressource en châtaignier** et maintenir auprès des propriétaires des réunions d'informations sur ce type de sylviculture en lien avec le CRPF

Porteur(s) de l'action

- ANORIBOIS
- La Métropole Rouen Normandie

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, Région, Architectes, CRPF, Union européenne (FEADER, mesure 16-7)...

Coût prévisionnel

- Coût de réalisation et d'impression du guide d'utilisation des essences locales
- 10 000 € pour le concours de designer
- 50 000 € pour les défis du bois

Indicateurs

- Nombre d'exemplaires diffusés du guide sur l'utilisation des essences locales
- Nombre d'actions de communication réalisées autour de ce guide et/ou sur des projets concrets présentant d'autres usages des bois locaux
- Réalisation d'un projet permettant le développement d'une nouvelle utilisation pour une essence locale
- Réalisation des défis du bois
- Nombre de projets de recherche lancés autour du bois

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------

Axe 2.9

Communiquer auprès des artisans locaux sur l'utilisation du bois local



Descriptif / Contexte

D'après les retours de l'interprofession du bois au niveau régional, une grande partie des artisans locaux qui consomment du matériau bois comme matière première (menuisiers, couvreurs, charpentiers...) n'ont pas forcément une grande sensibilité sur la provenance du bois utilisé. Actuellement, aucune mention obligatoire de la provenance du bois n'est indiquée sur les étiquettes. Il semble donc nécessaire de mettre en évidence la provenance du bois, afin de faciliter ensuite la promotion autour de l'offre locale auprès des artisans locaux. La provenance peut devenir un argument de vente auprès de leurs clients.

Ces actions seront à mener sur un territoire plus vaste que celui de la Charte Forstière Territoire de la Métropole. Elles pourront notamment être menées en lien avec les autres territoires de Charte se trouvant à proximité (Grand Évreux Agglomération, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande...).

Objectifs

- Structurer la filière bois matériau autour de projets locaux (**Objectif 14**)
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les potentialités et la provenance du bois (**Objectif 15**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Recenser de façon précise l'offre en bois local** (essences, produits, prestations) : réaliser des visites d'entreprises, des enquêtes...
- 2. Communiquer sur cette offre auprès des professionnels utilisateurs** : créer des supports de communication (plaquettes, site internet dédié, panneaux d'exposition pour les salons...), organiser des réunions techniques, des visites d'entreprises, des salons professionnels (Normandbat...), des rencontres Business to Business...
- 3. Améliorer la connexion entre l'offre et la demande** : suivi et accompagnement des projets des entreprises de 2^{ème} transformation (charpente, menuiserie, construction bois, agencement, ébénisterie...) pour créer ou recréer des flux courts, s'assurer qu'une offre locale est présente dans les circuits de distribution classiques (négoce de matériaux), sinon tenter de la créer

Porteur(s) de l'action

- ANORIBOIS

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, Région et les autres porteurs de la Charte Forestière de Territoire

Indicateurs

- État de l'offre en bois local
- Nombre d'outils de communication mis en place sur l'offre en bois local
- Nombre d'actions visant à améliorer la connexion entre l'offre et la demande pour l'utilisation du bois local

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------



Axe 2.10

Mettre en place un système d'aides pour développer les filières locales

Descriptif / Contexte

Le territoire de la Charte Forestière de Territoire possède encore tous les maillons de la filière bois (producteurs de bois, exploitants, scieurs, entreprises de seconde transformation...). Toutefois, cette filière reste fragile. Il convient donc d'identifier les freins, les manques et les besoins présents sur le territoire pour améliorer son fonctionnement et la rendre plus dynamique.

Un premier travail a été effectué dans le cadre des rencontres régionales de la forêt et du bois liées à la mise en place du plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois mais celui-ci doit être conforté au niveau régional.

Objectifs

- Améliorer la productivité des entreprises de la filière bois (**Objectif 26**)

Étapes de mise en œuvre

Lien avec la fiche **Axe 2.4 Améliorer la contractualisation avec l'Aval de la filière - Développer les contrats d'approvisionnement** pour une meilleure connaissance des marchés locaux (existants et potentiels)

1. Accompagner à l'échelle de la Métropole le futur plan d'actions régional

2. Identifier une demande (étude de marché sur un ou plusieurs produits bois ?)

3. Rencontrer les acteurs pour identifier les freins, les manques et les besoins liés à cette demande :

- travail avec les scieries pour améliorer la productivité
- développement d'outils informatiques pour regrouper et/ou mieux gérer les commandes / gérer les prévisions de coupe (cartographie, surface, localisation...) de façon plus efficace
- aide à l'investissement pour l'acquisition de matériel innovant / mutualisation de moyens...

4. Lister des actions concrètes et trouver des financeurs pour les projets jugés prioritaires ou efficaces (Région, Union européenne via le FEDER, la Métropole...)

5. Lancer un appel à projet pour développer la fabrication d'un ou plusieurs produits utilisant la ressource bois locale et un savoir-faire local...

Porteur(s) de l'action

- La Région

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, ANORIBOIS

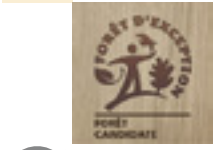
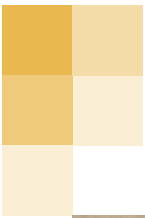
Indicateurs

- Nombre d'acteurs rencontrés
- Nombre d'actions identifiées
- Nombre d'actions réalisées

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020





Axe 2.11

Lancer un programme d'accompagnement des entreprises de travaux forestiers

Descriptif / Contexte

Les entreprises de travaux forestiers (exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers) sont nombreuses sur le territoire mais sont souvent unipersonnelles. De ce fait, l'entrepreneur manque de temps pour se former à de nouvelles techniques et/ou à de nouvelles machines. De même, ces entreprises possèdent une capacité d'investissement limitée. Enfin, elles subissent sur le territoire des contraintes fortes liées à la fréquentation du public des massifs forestiers exploités. Pourtant, ce maillon de la chaîne d'alimentation de la filière est indispensable. Aussi, il est proposé d'accompagner ces entreprises avec un programme de formation adapté à leur contrainte, afin d'améliorer leur compétitivité mais également de pérenniser une main d'œuvre qualifiée sur le territoire.

Objectifs

- Engager une réflexion sur le développement d'entreprises dans le secteur de l'exploitation forestière sur le territoire (**Objectif 17**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Définir un cycle de formation complet pour ces entreprises** (comptabilité - investissement - subvention, impacts environnementaux des travaux en forêt, PEFC, sécurité, mécanisation avec respect des sols et démonstration de techniques innovantes)
- 2. Proposer ce cycle aux personnes en formation via les écoles de Mesnières-en-Bray et d'Envermeu** (formation pour adulte de bûcheron organisée tous les ans)
- 3. Mettre en place des journées techniques ciblées** sur les périodes hivernales et pluvieuses où les travaux peuvent être interdits en forêt avec un dispositif incitatif pour favoriser l'inscription des entreprises (dédommagement du temps mobilisé ?)
- 4. Motiver les entreprises à se former par le biais de dispositifs incitatifs** : bonus au niveau des aides existantes ou au contraire suppression des aides pour les entreprises non participantes ? Obtention d'une sorte de label permettant de mettre en valeur les entreprises ayant participé à ce type de journée (via le dispositif PEFC) ? Incitation via les donneurs d'ordre (ONF, Coopérative forestière Nord Seine Forêt...)?

Porteur(s) de l'action

- ANORIBOIS

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, ONF, gestionnaires forestiers, CRPF, Union européenne (FEADER, mesures 8 et 16), Lycées d'Envermeu et de Mesnières-en-Bray, DRAAF

Indicateurs

- Nombre de participants aux cycles de formation
- Nombre de journées techniques proposées
- Nombre de participants à ces journées

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------



Axe 2.12

Mettre en place des chantiers forestiers expérimentaux visant à concilier accueil du public, protection des sols et biodiversité

Descriptif / Contexte

Aujourd'hui, la très grande majorité des forêts du territoire de la Charte est gérée de façon durable. La multifonctionnalité est prise en compte dans les aménagements forestiers mais aussi dans les plans simples de gestion. Toutefois, il est parfois complexe d'intégrer l'ensemble de ces fonctions lors des opérations de coupes. En effet, il faut tenir compte des arbres biologiques à maintenir, des îlots de vieillissement, des aspects paysagers, de la fragilité des sols... Ce dernier élément est particulièrement prégnant en Normandie car la nature des sols les rend sensibles au tassement.

Plusieurs techniques alternatives existent pour limiter l'impact écologique des chantiers sylvicoles mais il convient d'en développer les utilisations au quotidien, à partir des retours d'expériences issus de différents chantiers pilotes : décompaction du sol après tassement par la technique des potets travaillés, débardage à cheval, ébardage par câble, évolution de la mécanisation pour mieux protéger les sols.

Il est proposé d'étudier la faisabilité technico-économique et d'expérimenter des pratiques alternatives d'abattage et de débardage en forêt (par câble, par traction animale, par des engins adaptés ayant des « portances au sol » plus faibles,...). De même, des expérimentations existent sur la gestion de la végétation concurrente comme par exemple la fougère. Une étude actuellement menée par l'INRA en forêt de Bord, dans l'Eure, consiste à réguler sa pousse par des procédés mécaniques (sans produit phytosanitaire). S'ils sont probants, les résultats de celle-ci pourraient être diffusés sur le territoire de la Charte.

Les centres de formation sur la forêt pourraient être intégrés à ce dispositif, soit pour assister à des chantiers pilotes, soit pour y participer activement dans le cadre du programme de formation de leurs élèves.

Objectifs

- Préserver les sols (**Objectif 1**)
- Préserver, protéger et restaurer la biodiversité (**Objectif 3**)

Étapes de mise en œuvre

1. Établir des cartes de sensibilité des forêts au regard de la thématique « sol », en compilant des données cartographiques sur les stations forestières existantes (en forêt domaniale) ou en cours de développement pour les forêts privées (action déjà initiée par le CRPF en Basse Normandie et projetée en Haute Normandie)

2. Faire appel à une expertise « externe » (dans le cadre d'une mission d'AMO) pour défricher le sujet, car les acteurs locaux n'ont pas forcément la culture et le savoir-faire sur le débardage par câble-mat

3. Pour le débardage à cheval : cibler un plan d'actions spécifique en déterminant les parcelles intéressées pour des problématiques de sols, de protection environnementale (NATURA 2000 ou autre) ou archéologique, de forte fréquentation du public, de pente..., **quantifier les surfaces pour susciter des projets** (fond d'aides spécifique existant : EPERON, Encouragement aux Projets Équestres Régionaux Ou Nationaux) et **financer le surcoût** (environ 10 €/m³)

4. Pour le débardage par câble et/ou d'autres techniques d'exploitation plus respectueuses des sols : identifier des secteurs où des parcelles (en forêt publique et/ou privée) justifieraient un volume de bois suffisant à extraire par cette technique (minimum 5 000 m³) afin d'intéresser un professionnel, **financer le surcoût** (environ 20% de plus)

5. Assurer la promotion et les échanges sur les retours d'expériences, au travers d'actions pédagogiques auprès des gestionnaires, des propriétaires forestiers et des entreprises de travaux forestiers

6. Suivre le programme de recherche visant à mieux connaître la problématique d'acidification des sols forestiers en contexte périurbain mené par l'INRA de Nancy Lien avec la fiche **Axe 2.11 Lancer un programme d'accompagnement des entreprises de travaux forestiers**

Porteur(s) de l'action

- L'ONF
- Les gestionnaires de forêts privées
- Le Conseil des Chevaux de Haute-Normandie

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, Région, CRPF, collectivités, DRAAF, DDTM, ANORIBOIS, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie, Union européenne (FEADER, mesure 8-2 et 16-7)

Indicateurs

- Surface de forêt ayant bénéficiée d'expérimentation
- Nombre d'ETP sensibilisés
- Nombre de chantiers expérimentaux mis en place
- Volume de bois exploité avec des techniques alternatives

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Axe 2.13

Évaluer et accompagner les impacts du changement climatique sur les « essences d'avenir sylvicole »

Descriptif / Contexte

Le changement climatique annoncé reste encore très incertain en termes d'amplitude et d'effet. Pour autant, il est nécessaire de planter dès aujourd'hui les essences de demain. Face à cette évolution attendue, des expérimentations sur des essences à planter sont intéressantes à mettre en place. C'est ainsi par exemple que le Département de l'Eure soutient une opération de plantations auprès de propriétaires privés : 15 parcelles de 1 ha d'essences variées seront ainsi plantées d'ici 2 ans avec une liste de plants choisis par le CRPF. Il sera ainsi possible de suivre le maintien ou non de certaines essences en fonction de l'évolution du climat. L'ONF participe également à cette anticipation en plantant en forêts domaniales du Chêne sessile.

Le suivi ou la mise en place d'arboreta peut également servir à l'évaluation des impacts du réchauffement climatique sur les peuplements. Trois arboreta existent sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire : l'arboretum du Petit Charme en forêt domaniale de Roumare (ouvert au public) et arboreta fermés au public (en forêt Verte et en forêt de Roumare).

Enfin, il existe au niveau national des réseaux qui ont pour mission de détecter d'éventuels changements à long terme dans le fonctionnement d'une grande variété d'écosystèmes forestiers et de mieux comprendre les raisons de ces changements :

- RENECOFOR (Réseau National de suivi à long terme des ECOSystèmes FORestiers). Ce réseau, géré par l'ONF, constitue la partie française d'un ensemble de sites permanents de suivi des écosystèmes forestiers installés dans 34 pays européens. Aucune placette de suivi n'est présente pour le moment sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire. Il conviendrait d'étudier l'opportunité d'en mettre en place une, et de définir les conditions d'installation et de gestion.

Lien avec la fiche **Axe1.4 Qualité de l'Air et Santé des forêts**

- AFORCE est un réseau multipartenarial qui regroupe les acteurs de la recherche, du développement, de la gestion des forêts privées, de l'enseignement et de la formation. Il a pour objectif de coordonner les actions visant à adapter les forêts au changement climatique, pour fournir aux gestionnaires des outils d'aide à la décision.

Objectifs

- Aider les propriétaires forestiers à anticiper les effets du changement climatique par une sylviculture adaptée (**Objectif 5**)

Étapes de mise en œuvre

1. **Suivre et communiquer sur le dispositif mis en place sur le Département de l'Eure** (essences plantées, évolution...)
2. **S'intéresser au suivi des arboreta existants sous l'angle du réchauffement climatique**
3. **Intégrer le territoire de la Charte Forestière de Territoire dans le réseau RENECOFOR**
4. **Suivre et communiquer sur les études du réseau AFORCE**
5. **Organiser en 2015 un colloque en lien avec les gestionnaires et les chercheurs sur les travaux de recherche menés par l'Université de Rouen** (GIP ECOFOR) - adaptation de la gestion au changement climatique, augmentation de l'exportation des rémanents, dispersion du *Prunus sérotina* (Cerisier tardif)...

Porteur(s) de l'action

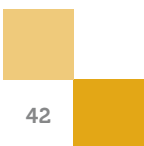
- Le Département de l'Eure - CRPF
- L'ONF
- L'Université de Rouen

Partenaires (techniques / financiers)

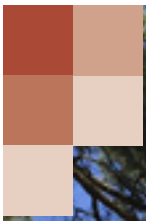
À définir

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020









Fiches actions

Axe 3

Éducation à l'environnement et tourisme

Cet axe constitue un enjeu local fort visant à mieux valoriser les forêts du territoire de la Métropole afin :

- d'une part, **de donner à l'image du territoire une dimension plus verte et naturelle,**
- d'autre part, **de mieux faire connaître aux habitants le potentiel offert par ce patrimoine forestier,** majoritairement composé de forêts publiques, qui offrent une diversité de paysages et d'ambiances propice à la balade, tout en remplissant des fonctions économiques et écologiques.

L'érosion de la biodiversité est un fait avéré. Protéger l'existant est ainsi devenu un enjeu national. À ce titre, l'acte d'éduquer est l'une des réponses reprises dans la stratégie de protection de la nature. En effet, l'éducation à la nature, à l'environnement ou au développement durable selon la dénomination que l'on retiendra, est susceptible de faire évoluer les comportements. Celle-ci s'adresse à tous, enfants ou adultes, acteurs ou simples usagers de la forêt.

Aujourd'hui, les sociologues attestent dans de nombreuses parutions que la culture de la nature connaît une érosion sans précédent. Plusieurs raisons semblent aboutir à cela : les enfants sont de moins en moins en contact avec la nature (ils ne jouent plus dehors et vont à l'école en voiture pour la majorité) et sont plus attirés par la technologie (ordinateur, tablette...). Même à l'école, les enseignants n'osent plus sortir (classes nombreuses, pression sécuritaire et réglementaire, programme scolaire lourd...). Pourtant, on se rend compte que la carence de nature participe à des pathologies chez l'enfant : déficit de l'attention, obésité, troubles du comportement, désordres liés au stress... Les animations sur la nature sont donc une priorité de

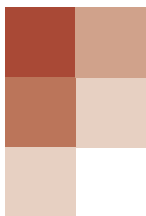
ce volet de la Charte. S'adapter aux publics et s'appuyer sur les Maisons des forêts, lieux de découverte de la nature par essence, sont deux priorités. Il apparaît prioritaire d'étudier notre environnement proche afin de faire prendre conscience de la valeur et des menaces qui pèsent sur le patrimoine naturel de notre lieu de vie.

Toutefois, pour amener un public de non-initiés à s'intéresser à la nature, il faut la rendre plus attractive notamment grâce à des outils pédagogiques adaptés, mais aussi plus largement par la création d'offres touristiques (hébergement, package de découverte...). L'utilisation d'outils détournés tels que des productions culturelles peut également jouer un rôle déclencheur chez certains.

Ainsi, la découverte d'un patrimoine naturel, boisé ou rural, au travers d'une promenade ou d'une activité physique de pleine nature, est (ou sera) d'autant plus appréciée et riche d'émotions si elle permet de confronter cette découverte à ses propres connaissances naturalistes, historiques, culturelles. C'est cette connaissance que les acteurs de la Charte souhaitent améliorer, enrichir et proposer au plus grand nombre.

Enfin, cette offre pédagogique devra prendre en compte le côté multifonctionnel des forêts. En effet, les enfants, comme le grand public méconnaissent les services rendus par la forêt : biodiversité, économie mais aussi loisirs et plaisir. Apporter la compréhension de ces enjeux doit donner du sens aux actions d'éducation et aux comportements qui se doivent plus respectueux de la nature.

Il s'agit là d'actions inscrites pour la plupart dans la continuité des deux 1^{ers} plans d'action de la Charte Forestière de Territoire.



Axe 3.1

Mettre en place des animations adaptées pour les différents publics

Descriptif / Contexte

Pour rendre la forêt attractive pour tous, il est proposé de mettre en place des animations ciblées.

Différents types de publics sont déjà identifiés : les personnes en situation en handicap, les élus, les seniors, les professionnels, les enseignants, les animateurs de centre de loisirs...

Lien vers la fiche **Axe 4.1 Créer ou réhabiliter des aménagements pour améliorer les conditions d'accueil dans les forêts domaniales**

Objectifs

- Offrir des animations adaptées aux différents publics (**Objectif 6**)
- Développer les animations sur les fonctions de la forêt (**Objectif 7**)
- Créer de nouveaux supports de communication (**Objectif 8**)
- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Rendre accessible la forêt pour tous (**Objectif 20**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

1. Identifier les spécificités de chacune des cibles

2. Mettre en place des actions adaptées à chacune des cibles :

- pour les personnes en situation de handicap : proposer des randonnées commentées en langage des signes dans le cadre de manifestations ouvertes à tous ou accompagnées pour les malvoyants (fête du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, weekend de la randonnée...), réaliser un événement dans le cadre des journées nationales du tourisme et du handicap visant à chaque fois un type de handicap différent (handicap mental, handicap moteur, handicap visuel, handicap auditif), mettre en valeur les équipements labélisés « Tourisme et handicap » sur le territoire (gîte du Valnaye, Maison des forêts de Saint-Étienne-du-Rouvray, arboretum du Petit Charme, parc animalier, sentier Ben Haratti...), développer l'utilisation du FALC (Facile À Lire et à Comprendre) ...

- pour les élus : proposer des présentations de « leur » forêt, utiliser le guide « comment sensibiliser les élus à la Nature » du réseau Éduquer à la Nature, emmener les élus sur un martéloscope pour les amener à réfléchir à la gestion forestière ...

- pour les seniors : proposer des parcours en car avec animateur et des arrêts sur des sites spécifiques, terminer par un goûter ou une collation, proposer de l'initiation à la marche nordique...

- pour les professionnels : utilisation de la pépinière dédiée à l'éco-construction de la Métropole (ÉCOPOLIS)

- pour les enseignants : festival animalier, semaine des collèges, appel à projet des Maisons des forêts, développer des outils à utiliser en autonomie pour permettre aux structures n'ayant qu'un seul animateur d'accueillir des scolaires en car (c'est-à-dire avec 2 classes pour remplir le car)...

- pour les touristes : mieux relayer l'information via l'Office de Tourisme en organisant des temps d'information des équipes de conseillers de séjour (éducteur, présentation des programmes d'animations...)

- pour les animateurs de centres de loisirs : appel à projet des Maisons des forêts, projet « En quête des secrets de la forêt » du gîte du Valnaye...

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie
- Le Département de Seine-Maritime
- Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- Le gîte du Valnaye
- L'ONF
- La Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime

Partenaires (techniques / financiers)

CARDERE, Coordination Handicap Normandie...

Indicateurs

- Nombre de personnes touchées par les actions mises en place

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------



Axe 3.2

Renforcer les actions permettant de mieux connaître les rôles et usages de la forêt

Descriptif / Contexte

La forêt assure un certain nombre de fonctions qui, pour certaines d'entre elles, restent peu connues du public (fonction économique, stockage de carbone, évolution des paysages...). Il convient donc de mieux expliquer les rôles de la forêt, ses contraintes et ses bénéfices, afin d'en améliorer la compréhension et pour certains, l'acceptation.

Ces usages, tels que la chasse, sont aussi parfois mal perçus. Il convient donc également de mieux communiquer sur cet aspect.

Ces actions pourront notamment s'inscrire dans le cadre de manifestations nationales ou locales telles que la journée Internationale de la forêt, la semaine du bois...

Objectifs

- Développer les animations sur les fonctions de la forêt (**Objectif 7**)
- Créer de nouveaux supports de communication (**Objectif 8**)
- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

1. Développer des actions sur :

- **les fonctions économiques de la forêt** (présentation de la filière bois de manière ludique, développement des usages du bois, définition contraintes de l'exploitation sylvicole...) : créer une nouvelle exposition dont le portage pourrait être fait par le Parc Naturel Régional, utiliser les grands événements type Fête du Parc ou Graines de Jardin pour véhiculer ces messages, proposer des sorties complètes de la forêt au bois avec notamment des visites de scieries, dans le cadre de la journée internationale de la forêt par exemple, travailler sur le patrimoine bâti, créer un martéloscope permanent avec des animations (lien vers la fiche **Axe 3.1**)
- **Mettre en place des animations adaptées pour les différents publics** - cible élus notamment)
- **le rôle de stockage de carbone de la forêt** : proposer des plantations aux écoles, aux chantiers jeunes, au grand-public... en lien avec la compensation carbone qui pourrait être portée par l'association Normandie FOREVER

- les relations villes-forêts à travers l'histoire et l'étude des métiers du bois
 - l'écocitoyenneté en forêt (propreté...)
 - les bénéfices apportés par la forêt et les boisements en matière de ressource en eau et de lutte contre les inondations
 - la fonction de réservoir de la biodiversité
 - l'activité de chasse : communication sur les calendriers de chasse, actions de sensibilisation sur la nécessité de cet usage pour la forêt...
- 2. Lancer un concours photos** pour illustrer les rôles de la forêt en image

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie
- L'ONF
- La DRAAF via par exemple la refonte du dispositif « À l'école de la forêt »
- ANORIBOIS
- Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- CARDERE
- L'AREHN
- La Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime

Partenaires (techniques / financiers)

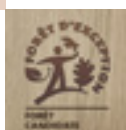
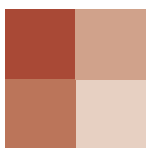
À définir

Indicateurs

- Nombre de personnes touchées par ces actions
- Nombre de réponses au concours photos

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------



Axe 3.3

Rendre les outils pédagogiques sur la forêt plus modernes et plus attractifs

Descriptif / Contexte

La société actuelle est de plus en plus tournée vers le numérique, le multimédia et les applications. Pourtant les outils pédagogiques existants n'utilisent que peu ce type de technologie. Il conviendrait donc de créer, développer de nouveaux outils plus « modernes », afin d'élargir l'attrait des forêts du territoire de la Charte Forestière de Territoire. Les nouvelles technologies de communication, le développement des « appareils connectés », l'influence des réseaux sociaux..., offrent de nouvelles perspectives pour un public qui se tourne de plus en plus vers des moyens « immatériels » pour préparer, pratiquer et partager des activités en extérieur.

Objectifs

- Offrir des animations adaptées aux différents publics (**Objectif 6**)
- Développer les animations sur les fonctions de la forêt (**Objectif 7**)
- Créer de nouveaux supports de communication (**Objectif 8**)
- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

1. **Développer des outils de simulation 3D** pour mettre en valeur la forêt
2. **Proposer des parcours en géocaching** dans les forêts de la Charte Forestière de Territoire (en s'appuyant sur le côté ludique de la cache aux trésors à trouver)
3. **Développer des applications smartphone** sur la forêt (parcours de randonnée avec découverte de la faune et de la flore, jeux ludiques sur l'écocitoyenneté - lien avec la fiche **Axe 3.2 Renforcer les actions permettant de mieux connaître les rôles et usages de la forêt**)
4. **Utiliser les applications existantes pour proposer des parcours sportifs** sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire et inciter les usagers à confronter leurs performances (Runtastic, Sport Trailer, Openrunner...)
5. **Étendre l'utilisation des supports audiovisuels pour les outils pédagogiques**
6. **Créer un événementiel éphémère** sur la forêt dans le cadre de Normandie Impressionniste : la forêt impressionnée (par exemple avec la création « d'un déjeuner sur l'herbe de Monet » sur la pelouse du parc animalier de Roumare

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie
- Le réseau inter Charte Forestière de Territoire

Partenaires (techniques / financiers)

ONF, Région, Département de Seine-Maritime (développer la fluidité de l'information touristique), l'AREHN

Indicateurs

- Nombre de supports créés
- Nombre d'utilisateurs

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------



Axe 3.4

Développer l'offre d'hébergement en forêt et créer des packages découvertes

Descriptif / Contexte

Aujourd'hui, il n'existe pas sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire d'offre d'hébergement ciblant les randonneurs itinérants en forêt ou dans les milieux naturels ou ruraux. Compte tenu du passage de plusieurs GR mais également du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, il semblerait intéressant de proposer ce type de structure. Cela permettrait également de proposer sur le territoire des packages « Randonnées Nature » (randonnées encadrées avec hébergement sur plusieurs jours).

Objectifs

- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)

Étapes de mise en œuvre

- Définir un concept de package de découverte :** liste de sites mis en valeur sur les grands itinéraires à réserver de façon indépendante, possibilité d'avoir un opérateur extérieur qui gère toutes les réservations sur un itinéraire précis (dates prévues à l'avance), recrutement d'un guide formé pour une formule « tout compris » pour 7 jours sont autant de pistes à explorer
- Identifier le ou les endroits stratégiques pour les couchages** (utilisation de la Maison des forêts d'Orival, gîtes de groupe existants sur le territoire et à proximité : gîte du Valnaye, Sainte-Gertrude au Trait, Bardouville, Barneville..., aide à la création d'autres structures d'hébergement, création d'aires naturelles de camping...)
- Réfléchir à la gestion** (gestion par l'accompagnateur du groupe, système de location géré par un organisme extérieur (Office de Tourisme))
- Faire la promotion de l'offre définie**

Porteur(s) de l'action

À définir

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, gîtes de groupe, Office de Tourisme, Région, Union européenne (FEADER, mesure 7-5)

Indicateurs

- Fréquentation de l'offre d'hébergement mis en valeur et/ou du package découverte proposé

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020

Axe 3.5

Conforter l'offre d'animations des Maisons des forêts

Descriptif / Contexte

Outils privilégiés des animations nature sur la forêt, les Maisons des forêts accueillent chaque année plus de 5 000 personnes (hors public scolaire et périscolaire), avec des animations qui rencontrent un succès croissant depuis 2012 auprès d'un public varié. Cependant, elles enregistrent encore aujourd'hui une fluctuation saisonnière de la fréquentation alors que la nature s'exprime et peut attirer de manière différente à chaque saison.

L'enjeu pour le prochain plan d'action de la Charte Forestière de Territoire, sur la période 2015-2020, est d'affirmer le rôle moteur du réseau des Maisons des forêts en tant qu'outils et lieux de sensibilisation, de partage et de rencontre entre le public et les nombreux acteurs de la forêt, au travers d'une offre d'animation toujours renouvelée, attractive et qui met en scène le caractère multifonctionnel de la forêt.

Objectifs

- Offrir des animations adaptées aux différents publics (**Objectif 6**)
- Développer les animations sur les fonctions de la forêt (**Objectif 7**)
- Créer de nouveaux supports de communication (**Objectif 8**)
- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Augmenter la communication autour des animations des Maisons des forêts** (utilisation du réseau d'affichage urbain, habillage du métro, présence sur des manifestations d'envergure, les réseaux sociaux...)
 - 2. Renforcer le partenariat auprès des acteurs de la forêt** pour une plus grande utilisation de ces structures (communiquer auprès des partenaires pour proposer des animations variées toute l'année...)
 - 3. Proposer de nouvelles activités dans les Maisons des forêts** pour faire venir d'autres publics (clubs photos, sportifs...)
 - 4. Conforter l'attractivité du réseau des Maisons des forêts** auprès du public scolaire et périscolaire, en développant notamment l'offre d'animations à destination des collèges et lycées
 - 5. Organiser des événementiels thématiques** (poursuivre des événementiels du type Bivouac sous la lune, proposer d'autres événementiels en lien avec des partenaires, ou à leur initiative (Forêt impressionnée, événementiel sur le handicap...))
 - 6. Améliorer l'offre d'animations autour des sites des Maisons des forêts** (création d'un parking à proximité de la Maison des forêts d'Orival, réflexions communes avec le Département de Seine-Maritime pour l'aménagement de la forêt urbaine de loisirs au Madrillet, étudier avec la commune de Darnétal de meilleures synergies avec la Maison des Enfants et de la Nature ainsi qu'avec le bois du Roule (site ENS)...)
- Lien avec les fiches de l'**Axe 4**

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie

Partenaires (techniques / financiers)

Ensemble des partenaires du réseau des Maisons des forêts

Coût prévisionnel

300 000 €/an (coût de fonctionnement du réseau des Maisons des forêts)

Indicateurs

- Évolution de la fréquentation des Maisons des forêts

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Axe 3.6

Développer les productions culturelles sur la forêt

Descriptif / Contexte

En 2006, la Métropole a réalisé une bande dessinée sur les forêts de la Charte Forestière de Territoire. Ce document visait les 9-12 ans et mettait en avant les spécificités de chaque grand massif via une chasse au trésor menée par 4 enfants. Cet outil de communication très ciblé semble aujourd'hui un peu « obsolète » (agrandissement du territoire de la Charte, difficulté à toucher une autre tranche d'âge avec ce support de bande dessinée...). Il est donc proposé de travailler sur d'autres types de productions culturelles ou artistiques visant un public varié et mettant en avant les forêts du territoire.

Objectifs

- Créer de nouveaux supports de communication (**Objectif 8**)
- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les locaux (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

1. **Identifier des formats de production** (romans, nouvelles sur le thème du récit de vos balades en forêt, concours photos ou défi photos sur 24h, recueil de contes ou légendes, roman photos, court-métrage...)
2. **Cibler des publics**
3. **Lancer des appels à projet et/ou répondre à des sollicitations** d'acteurs culturels motivés et proposant des actions dans les différents formats de production cités ci-dessus
4. Pour certaines actions mises en place, **s'assurer que les œuvres créées soient entretenues ou que le travail engagé s'inscrive dans la durée** (d'un point de vue pédagogique ou culturel)

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie
- Le réseau inter Charte Forestière de Territoire
- Tout autre porteur de projets de productions culturelles

Partenaires (techniques / financiers)

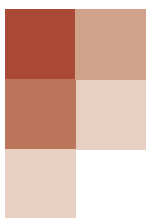
ONF, Université de Rouen (faculté de lettres), DRAC, ARL, Office de Tourisme, des professionnels reconnus pour être les parrains de certaines opérations, pôle image de Normandie

Indicateurs

- Quantité de productions culturelles réalisées
- Public touché

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------



Axe 3.7

Organiser des échanges avec d'autres territoires forestiers

Descriptif / Contexte

Les territoires forestiers sont nombreux et variés à l'échelle de la planète. Chacun possède des contraintes, des richesses et des modes de gestion et de fréquentation variés. La mutualisation/les échanges/la co-construction d'outils pédagogiques, de programmes de restauration..., avec d'autres territoires forestiers pourraient apporter une autre vision de la forêt aux habitants du territoire. C'est pourquoi il est proposé d'engager des opérations de coopération :

- en Normandie, avec le réseau inter Charte Forestière de Territoire constitué,
- en France via le réseau des Chartes Forestières de Territoire, la FNCOFOR et le label Forêt d'Exception[®],
- en Europe et dans le Monde, avec des ONG ou des programmes nationaux de coopérations décentralisées.

Objectifs

- Favoriser les échanges et la coopération avec les autres territoires forestiers en France, en Europe et dans le Monde (**Objectif 11**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Réaliser un audit des actions de coopérations potentielles**, pour chaque niveau géographique précisé ci-dessus (régional, national, européen/mondial)
- 2. Mettre en place des partenariats avec les autres territoires forestiers volontaires** sur des projets concrets, comme la création de supports pédagogiques mutualisés ou co-construits à l'échelle de plusieurs territoires (par exemple des panneaux pédagogiques présentant une spécificité de chaque territoire formant, au final, une exposition sur la richesse des forêts), la mise en place de chantiers natures bénévoles, la création d'un site internet coopératif comme lieux d'échanges/d'informations des actions des territoires qui se sont associés...)
- 3. Communiquer sur les bénéfices mutuels engendrés par ces programmes de coopération et d'échanges**

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie
- Le réseau inter Charte Forestière de Territoire

Partenaires (techniques / financiers)

FNCOFOR, ONF national et international, associations culturelles, ONF, Union européenne (FEADER, mesure 10)

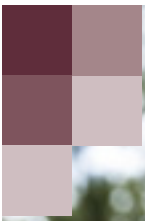
Indicateurs

- Nombre de territoires forestiers partenaires ou de partenariats signés
- Nombre de personnes du territoire de la Charte Forestière de Territoire impliquées dans des opérations de partenariat et de coopération

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------







Fiches actions

Axe 4

Aménagement et accueil de public

Depuis plus de 10 ans, de nombreuses actions relatives à l'aménagement pour l'accueil du public en forêt, et plus particulièrement dans les forêts publiques, ont pu être concrétisées grâce aux partenariats noués via la Charte Forestière de Territoire et le label Forêt d'Exception®.

À l'occasion du 2^{ème} plan d'action de la Charte Forestière de Territoire, il peut ainsi être cité l'ouverture au public d'un arboretum, l'aménagement du secteur sud de la Forêt Verte, le balisage de plusieurs circuits de promenade en forêt de la Londe-Rouvray...

Le nouveau plan d'actions poursuit le travail engagé, il vise à compléter les aménagements existants en s'intéressant notamment aux forêts plus petites (bois du Roule...) ainsi qu'à de nouvelles thématiques (panoramas, arbres remarquables...).

Le caractère périurbain des forêts de la Charte et la forte fréquentation du public induite sont à l'origine de ces actions. Toutefois, cette fréquentation aurait tendance à diminuer ces dernières années puisque la dernière enquête de fréquentation, menée en 2014, a montré une augmentation de près de 17% des habitants qui n'ont pas fréquenté les forêts au cours des douze mois antérieurs à la date de l'enquête (été 2014). Plusieurs causes peuvent a priori expliquer tout ou partie de cette baisse : le vieillissement de la population, une proportion de femme en hausse, un profil des personnes enquêtées légèrement différent, la crise économique qui impacte tout ou partie des activités de loisirs et de promenade...

En tout état de cause, ce chiffre pourrait laisser penser à un déficit d'attractivité des forêts de la Charte Forestière de Territoire pour ses habitants. Pour autant, les visiteurs restent très majoritairement satisfaits des efforts réalisés, des aménagements présents en forêt et du niveau d'entretien réalisé par les acteurs impliqués.

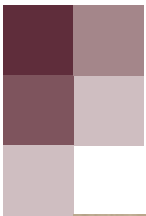
Cette évolution des comportements doit inciter les partenaires de la Charte Forestière de Territoire à poursuivre les actions engagées dans cette thématique. Le patrimoine forestier sur le territoire de la Métropole est un atout pas forcément perçu à sa juste valeur par les habitants.

Le nouveau plan d'actions de la Charte s'attache donc à maintenir un niveau d'attractivité des forêts en prenant soin des équipements existants : rénovation du parc animalier 10 ans après une première restructuration réussie et plébiscitée, entretien des aménagements existants...

De nouveaux projets sont également proposés et devraient permettre de voir la forêt sous un autre angle : art, sport de nature...

Enfin, des actions récurrentes perdurent : soutien apporté par la Métropole auprès de porteurs de projet associatifs ou communaux sur la forêt, sensibilisation et lutte contre les nuisances en forêt...





Axe 4.1

Créer ou réhabiliter des aménagements pour améliorer les conditions d'accueil dans les forêts domaniales

Descriptif / Contexte

De nombreuses actions relatives à l'accueil du public en forêt ont été menées ces dernières années sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire. Celles-ci sont approuvées par le public d'après les enquêtes qui ont été menées en 2006 et 2010 auprès des habitants de la Métropole. Le public, nombreux à fréquenter les forêts, recherche en majorité des zones aménagées. Il convient donc de continuer à mettre en place des aménagements valorisant les forêts du territoire, notamment dans le cadre du label Forêt d'Exception® pour lesquels les massifs domaniaux de Roumare, Verte et La Londe-Rouvray sont candidates. Pour que les aménagements réalisés répondent au mieux aux attentes des acteurs du territoire, il est proposé d'inscrire cette action dans le cadre de la nouvelle gouvernance mise en place et notamment au sein des Comités de massif.

Plusieurs actions sont déjà identifiées. En fonction des besoins exprimés par le public, il est par exemple proposé de réfléchir à :

- la mise en valeur des arbres remarquables en forêt et hors forêt pour renforcer le lien ville-forêt notamment en lien avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normandie,
- l'amélioration des connaissances et la valorisation du patrimoine archéologique en lien avec les données LIDAR mais également les travaux de thèses en cours autour du site de la Villa du Grésil et de l'Oppidum d'Orival,
- la mise en place d'aménagements permettant l'accueil de tous les publics (équipements accessibles aux personnes en situation de handicap) - lien avec la fiche **Axe 3.1 Mettre en place des animations adaptées pour les différents publics**,
- la mise en place de bancs et/ou d'aires de pique-nique,
- la mise en place de sentiers d'interprétation,
- la mise en valeur des entrées de forêts, des panoramas,
- la création de nouveaux parkings...

Ce travail pourra être mené en parallèle de la désignation et la mise en valeur de « grands sites et paysages » sur le territoire de la Métropole, un travail initié conjointement par les Directions Environnement et Tourisme de la Métropole en 2014.

Cette fiche prend également en compte les actions qui seraient nécessaires à l'amélioration d'aménagements existants (ex : Trame Verte, carrefour du Chêne à Leu, parcours sportif du Trait...).

Objectifs

- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Rendre le public acteur des aménagements (**Objectif 19**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

1. Définir grâce aux Comités de massif des schémas d'accueil sur les grands massifs forestiers (travail initié en 2014 sur la forêt Verte)
2. Mettre en place les aménagements identifiés comme prioritaires et profitables au plus grand nombre
3. Assurer l'entretien des aménagements réalisés (lien avec la fiche **Axe 4.2 Entretien des aménagements existants dans les grands massifs domaniaux de la Charte**)
4. Communiquer sur ces nouveaux aménagements

Porteur(s) de l'action

- L'ONF

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, DRAC, Département de Seine-Maritime (Aide aux aménagements et équipements et Développer la fluidité de l'information touristique), Mécènes (IKEA...), CDRP, communes (recensement des aires de pique-nique et autres points d'intérêt à proximité de l'itinéraire de Saint-Jacques de Compostelle et des GR traversant le territoire), Coordination handicap Normandie, Jérôme Spiesser et Célia Basset...

Indicateurs

- Nombre de nouveaux aménagements mis en place
- Niveau de satisfaction du public (via des enquêtes)

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------

Axe 4.2

Entretenir les aménagements existants dans les grands massifs domaniaux de la Charte



Descriptif / Contexte

L'ONF et la Métropole sont partenaires depuis l'an 2000 pour améliorer les conditions d'accueil du public dans les grands massifs domaniaux de la Charte Forestière de Territoire, aux côtés de nombreux autres partenaires financiers (Europe, Région, Département, communes) ou techniques (services de l'État, institutions et associations diverses...). De nombreux aménagements ont ainsi été installés dans les différentes forêts domaniales : parc animalier, arboretum du Petit Charme, aménagements au sud de la forêt Verte, sentiers pédagogiques d'Orival, trame verte sur la forêt de La Londe-Rouvray...

L'ensemble de ces aménagements nécessite des entretiens réguliers ou ponctuels : ramassage des déchets, entretien/remplacement du mobilier et du balisage, débroussaillage des sentiers et entretien de leur revêtement, surveillance des équipements, sécurité des sentiers pour le public (vis-à-vis des arbres dangereux notamment)...

Objectifs

- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

1. Poursuivre, durant le 3^{ème} plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire, **le partenariat entre l'ONF et la Métropole au travers d'une convention d'entretien**, en y intégrant notamment les nouveaux aménagements qui seront mis en place

Porteur(s) de l'action

- L'ONF

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie

Coût prévisionnel

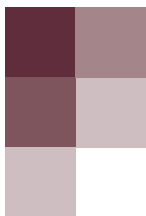
208 540 € au titre de l'année 2014, pris en charge par la Métropole à hauteur de 73% (152 617 €) et par l'ONF à hauteur de 27% (55 923 €)

Indicateurs

- Évolution du coût d'entretien/visiteur estimé/an pour les 4 forêts domaniales du territoire de la Charte Forestière de Territoire

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Axe 4.3

Rénover le parc animalier de la forêt domaniale de Roumare, dix ans après sa restructuration

Descriptif / Contexte

En 2005, des travaux d'agrandissement et d'embellissement du parc animalier de la forêt domaniale de Roumare étaient inaugurés, afin de renforcer l'attractivité de ce lieu plébiscité par le public depuis 40 ans. Le projet de réaménagement mené à l'époque avait permis de doubler la capacité d'accueil du parc, de sécuriser les enclos, d'implanter des panneaux d'information en partie interactifs et de mettre en place un kiosque d'accueil original. Un carnet de découverte, véritable outil d'aide à l'animation pour les groupes et/ou les familles, avait également été réalisé pour mieux utiliser ce site de façon pédagogique.

En 2015, le « nouveau » parc aura 10 ans. Les panneaux d'information ont pour certains été mis à jour mais l'ensemble des aménagements du site sont aujourd'hui à revoir et pour certains à remplacer. Un nouveau préau, plus grand et potentiellement muni de tables et bancs pourrait voir le jour, les panneaux pédagogiques pourraient intégrer les principes du Facile À Lire et à Comprendre et être étendus aux abords des routes afin d'inciter les visiteurs à ne pas suivre la clôture et rendre le parcours moins monotone. De même, une actualisation du label Tourisme et Handicap est à prévoir pour cet équipement de pleine nature qui pour le moment possède le label pour les 4 handicaps (auditif, visuel, mental et moteur). Un véritable projet de réhabilitation doit être mis en place pour ce site emblématique.

Objectifs

- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

1. **Proposer un projet de rénovation du parc animalier** prenant en compte les outils pédagogiques existants (carnet de découverte) mais aussi les sites présents à proximité (arboretum du Petit Charme, mare Épinay), en associant notamment les membres du Comité de Massif de la forêt domaniale de Roumare dans cette réflexion
2. **Établir un budget estimatif de l'ensemble des travaux à engager et rechercher différentes possibilités de financement** pour assurer cette refonte
3. **Réaliser les nouveaux aménagements prévus**

Porteur(s) de l'action

- L'ONF
- La Métropole Rouen Normandie

Partenaires (techniques / financiers)

Région, Union européenne (FEADER, mesure 7-5), gîte du Valnaye, association de sauvegarde et de mise en valeur de la boucle de Roumare, autres membres du Comité de Massif de la forêt domaniale de Roumare

Coût prévisionnel

200 000 € de dépenses d'investissement

Indicateurs

- Réalisation des aménagements prévus dans le cadre du projet de refonte du parc animalier
- Satisfaction du public via la réalisation d'une nouvelle enquête de satisfaction des usagers à l'issue des travaux de réaménagement

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Axe 4.4

Restaurer des continuités en forêt domaniale de la Londe-Rouvray

Descriptif / Contexte

La forêt domaniale de la Londe-Rouvray est la forêt la plus morcelée du territoire par de grandes infrastructures de transports terrestres. En effet, plusieurs grands axes de circulations la traverse (RN138, A13, voie Sud III, rocade Sud) empêchant ainsi une libre circulation des promeneurs et créant également une rupture des continuités écologiques de ce massif.

Le Département de Seine Maritime, lors des travaux de réalisation de la Rocade Sud, a restauré deux continuités pour les modes doux et la biodiversité, au nord du massif. Une passerelle permettant de rétablir une partie de connexion a été réalisée par la Métropole à Oissel en 2002 pour le secteur est du massif. Dans le prolongement de cette dernière, une autre passerelle avait été prévue par l'État au-dessus de la RN 138, pour désenclaver la partie ouest du massif, en compensation de la mise en service de la voie rapide sud III. Cette passerelle n'est toujours pas programmée aujourd'hui. Enfin, une dernière passerelle au-dessus de l'A13, non étudiée actuellement, permettrait une meilleure connexion entre le massif de Rouvray et celui de La Londe.

Objectifs

- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Relancer les services de l'État pour obtenir un échéancier pour la construction de la passerelle prévue au-dessus de la RN 138**
- 2. Se rapprocher de la SAPN et étudier avec elle la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une passerelle au-dessus de l'A13**
 Cette étude devra également être menée avec le Pays du Roumois qui est aussi concerné par cette coupure. Trouver un plan de financement des travaux, le cas échéant.
- 3. Intégrer ces parcelles à des itinéraires de promenade ou de randonnée en forêt**

Porteur(s) de l'action

- L'État
- La SAPN

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, Département de Seine-Maritime, Région, ONF, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

Indicateurs

À définir

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020





Axe 4.5

Améliorer l'accueil du public dans la forêt urbaine de loisirs du Madrillet

Descriptif / Contexte

Au début des années 2000, un projet de réaménagement de la forêt urbaine de loisirs du Madrillet avait été initié sous la maîtrise d'ouvrage du Département, en partenariat avec l'ONF, la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray et à l'époque la Communauté de l'agglomération rouennaise (devenue la Métropole depuis). Celui-ci s'appuyait notamment sur des évolutions attendues dans ce secteur : ouverture de la Maison des forêts de Saint-Étienne-du-Rouvray, développement du Technopôle du Madrillet, ouverture de la rocade Sud et urbanisation de la frange est de la forêt par la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray.

Certains aménagements ont été réalisés au début des années 2000, mais ce projet ne s'est pas poursuivi ensuite. Cependant, un nouveau schéma directeur pour la gestion des forêts départementales a été voté en décembre 2013 par l'assemblée délibérante du Département, dans lequel figure un projet de réaménagement de la forêt urbaine de loisirs du Madrillet.

Objectifs

- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

1. Définir de nouvelles orientations à donner à la forêt urbaine de loisirs du Madrillet
2. Ajuster le niveau de services par concentration des secteurs aménagés pour l'accueil du public

Porteur(s) de l'action

- Le Département de Seine-Maritime

Partenaires (techniques / financiers)

À définir

Indicateurs

À définir

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Axe 4.6

Mettre en valeur la forêt communale du bois du Roule

Descriptif / Contexte

La forêt communale du bois du Roule est un site classé Espace Naturel Sensible (ENS) d'environ 60 ha. Au cœur de cette forêt cohabitent plusieurs équipements sportifs (terrains d'athlétisme, de tennis, de football), un centre de loisirs (la Maison de la Nature et des Enfants) gérés par la commune, et l'une des Maisons des forêts de la Métropole. Des vestiges archéologiques sont également présents.

Le Département de Seine-Maritime a choisi en 2013 de rétrocéder la gestion de ce site à la commune de Darnétal, en tant qu'ENS « local », mais apporte toujours un soutien financier pour les dépenses d'investissement et la gestion du site.

De nombreuses manifestations sportives et culturelles et des animations liées à la forêt ou à la biodiversité y sont organisées très régulièrement.

Objectifs

- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Rendre le public acteur des aménagements (**Objectif 19**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

La commune de Darnétal est actuellement engagée, avec l'appui du Département Seine-Maritime, dans une réflexion visant à :

- continuer la restauration et gestion de la biodiversité remarquable du site, en faisant notamment appel à l'expertise scientifique et technique du CENHN,
- poursuivre la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier et la gestion sylvicole de ce massif (en lien avec l'ONF) au titre du régime forestier,
- définir un nouveau schéma d'accueil du public en s'appuyant sur les aménagements existants (sentiers fréquentés, Maison de la Nature et des Enfants, Maisons des forêts...) : aménagements des portes d'entrée en forêt pour les piétons et vélos, mise en valeur du panorama, signalétique interne et panneaux pédagogiques, création d'un parcours d'initiation à la course d'orientation...

L'animation du site, par la commune, la Métropole, le Département de Seine-Maritime et de multiples acteurs se poursuivra.

Porteur(s) de l'action

- La commune de Darnétal

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, Département de Seine-Maritime (ENS), Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie, ONF, association « darnétalaise » utilisant la forêt, DRAC

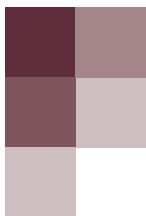
Indicateurs

- Nombre de manifestations annuelles organisées
- Satisfaction du public via la réalisation d'une enquête de satisfaction du public après les aménagements réalisés

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020





Axe 4.7

Accompagner la pratique des sports de nature

Descriptif / Contexte

La forêt est le lieu de pratiques de nombreux sports de nature tels que l'équitation, la course d'orientation, le VTT... mais aussi malheureusement de sports motorisés pourtant interdits tels que le quad et la moto verte. Il est nécessaire de prévoir un accompagnement pour ces sports afin qu'ils puissent être pratiqués dans de bonnes conditions.

Lien avec la fiche action **Axe 4.12 Limiter les nuisances en forêt**

Objectifs

- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Limiter les nuisances en forêt (**Objectif 10**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Définir et matérialiser les espaces interdits à la pratique des sports de nature autorisés** (ex : botte barrée pour les cavaliers)
- 2. Diffuser une cartographie de ces espaces** aux centres équestres, aux clubs de VTT, au comité départemental du tourisme équestre...
- 3. Communiquer auprès des clubs**, sur les panneaux d'affichage, sur internet, via des manifestations de sportifs...sur les bonnes pratiques du vététiste, du cavalier... (ne pas pénétrer dans les parcelles, ne pas pratiquer ces disciplines dans les zones interdites...) et rappeler les amendes encourues en cas de non-respect
- 4. Créer des cartes interactives pour la pratique de ces sports** (carte en ligne sur internet, via les applications smartphone...) ainsi que des traces GPSX des parcours balisés
- 5. Réaliser en cas de besoin des aménagements spécifiques pour la pratique d'un sport** (ex : mise en place d'itinéraires pour la promenade en vélo, réflexion sur la pratique de la course d'orientation (parcours permanent, proposition de kits d'initiation aux écoles...))

Porteur(s) de l'action

- L'ONF

Partenaires (techniques / financiers)

Métropole Rouen Normandie, Département de Seine-Maritime (Développer la fluidité de l'information touristique)

Indicateurs

- Linéaire d'espace autorisé pour la pratique des sports de nature autorisés
- Nombre d'actions de communication effectuées
- Nombre d'aménagements spécifiques à la pratique d'un sport réalisés
- Taux de fréquentation des aménagement

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------





Axe 4.8

Mettre en place des systèmes d'évaluation de la fréquentation des aménagements réalisés en forêt

Descriptif / Contexte

De nombreux aménagements ont pu être mis en place dans les forêts de la Charte Forestière de Territoire ces dernières années. Bien que visiblement appréciés du public, il est presque impossible de quantifier la fréquentation de ces derniers. L'installation de systèmes de comptages ponctuels ou permanents de la fréquentation des aménagements serait un moyen d'évaluation pour déterminer la pertinence ou non d'aménagements existants (envisager un éventuel démontage des aménagements non pertinents), la portée d'une manifestation ponctuelle (augmentation de la fréquentation après la parution d'articles de presse ou autre), la nécessité d'augmenter l'entretien (fréquentation plus importante qu'estimée initialement), l'intérêt de recréer un aménagement identique ailleurs (forte fréquentation), la nécessité d'augmenter la communication sur un aménagement spécifique...

Ces systèmes d'évaluation pourraient également être utilisés pour estimer la fréquentation des « grands sites et paysages » définis sur le territoire de la Métropole et certains itinéraires de randonnée.

Objectifs

- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Identifier un ou plusieurs systèmes d'évaluation de la fréquentation efficace(s) en forêt** (dalle ou faisceau en fonction de la possibilité laissée par le site - système de caméra vidéo)
- 2. Identifier en fonction des contraintes du (ou des) matériel(s) des lieux d'implantation** (arboretum du Petit Charme, Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, parcours du Trait, site de la Roche Fouet, secteur sud de la forêt Verte, GR...)
Installer le ou les systèmes d'évaluation de la fréquentation (durée d'installation variable en fonction de l'objectif visé pour ce système d'évaluation)
- 3. Effectuer un suivi de la fréquentation et une évaluation technique et financière du dispositif**

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie

Partenaires (techniques / financiers)

ONF (technique), Département de Seine-Maritime, communes, CRPF, Office de Tourisme

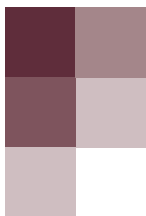
Indicateurs

- Nombre de sites ayant été équipés d'un éco compteur sur le territoire de la Charte Forestière de Territoire
- Fréquentations mesurées suite à la mise en place d'éco-compteurs

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020





Axe 4.9

Développer l'art en forêt

Descriptif / Contexte

La forêt offre un support ou un lieu à de nombreuses possibilités d'expressions artistiques : des expositions de sculptures permanentes ou temporaires, du land art, des spectacles ou des animations (contes, musiques, théâtre...), des tournages de courts ou longs métrages, de la peinture...

À travers toutes ces formes d'expression artistique, c'est la rencontre et l'échange entre l'artiste et son public qui peut être privilégié. Cela permet de dynamiser et rendre plus attractif un milieu. Au-delà des visites liées à la promenade, aux activités sportives de plein air, à la découverte du milieu naturel, cela permet d'offrir un autre regard ou des émotions différentes, en tout cas une autre motivation de découverte ou redécouverte de la forêt qui nous entoure.

Il conviendra toutefois de ne pas déranger la nature avec l'art (période ou lieu non propice (grottes, lieu de nidification...)).

À l'inverse, la forêt peut devenir un élément à part entière d'une œuvre artistique (élément de décors ou d'inspiration) sans pour autant que l'œuvre soit exposée en forêt.

Les « grands sites et paysages » définis sur le territoire de la Métropole pourraient éventuellement bénéficier du développement de cette action (lieu d'installation d'œuvres éphémères ou non).

Objectifs

- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Rendre le public acteur des aménagements (**Objectif 19**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

1. Recenser l'ensemble des sites pouvant bénéficier d'aménagements artistiques

2. Construire des parcours artistiques permanents/ponctuels en forêt mettant en scène des œuvres durables ou éphémères, en lien avec les acteurs culturels du territoire

3. Accueillir/organiser des manifestations culturelles ou artistiques ponctuelles : par exemple une journée annuelle du « land art », un concours de sculptures à la tronçonneuse, un atelier peinture sur un panorama...

Il pourrait être intéressant d'organiser des appels à projet.

4. Construire des œuvres artistiques mettant en scène la forêt en lien avec les acteurs culturels du territoire

Porteur(s) de l'action

- L'ONF
- La Métropole Rouen Normandie
- Les artistes ou tout autre acteur culturel

Partenaires (techniques / financiers)

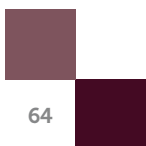
Conseiller en art de la DRAC (J. Felin), Région, communes, associations culturelles, centre audio visuel de Jumièges, pôle image de Normandie

Indicateurs

- Nombre d'œuvres artistiques implantées en forêt
- Nombre d'œuvres artistiques ayant pour cadre la forêt
- Nombre de manifestations artistiques organisées

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020





Axe 4.10

Mieux intégrer la forêt dans les documents d'urbanisme

Descriptif / Contexte

Les problématiques forestières sont larges : permettre l'accueil du public, protéger ou restaurer la biodiversité et notamment les lisières forestières, lutter contre le ruissellement et protéger la ressource en eau, assurer les conditions d'une gestion sylvicole permettant la production de bois.

Parfois, l'une ou plusieurs des fonctions de la forêt sont impacté(es) ou même rendu(es) impossible(s) par des réglementations (voirie interdite à certaines catégories de poids lourds, et donc aux grumiers) ou des prescriptions de documents d'urbanisme (PLU et/ou PLUi notamment), ou par des choix d'aménagements de l'espace public (par exemple la protection des lisières par le recul des constructions).

Objectifs

- Intégrer les enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme (**Objectif 22**)

Étapes de mise en œuvre

- Mettre en valeur les enjeux forestiers dans le SCoT de la Métropole**
- Intégrer dans le PLUi** les grands enjeux et fonctions de la forêt évoqués ci-dessus et définir des réponses techniques, juridiques et réglementaires pour le rapport de présentation, le PADD, le règlement
- Former/sensibiliser les élus locaux** à cette prise en compte des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie

Partenaires (techniques / financiers)

ONF, CRPF, gestionnaires forestiers

Coût prévisionnel

Temps humain du porteur de l'action et des partenaires technique

Indicateurs

- État d'avancement du PLUi notamment vis-à-vis de la prise en compte de la problématique forestière

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020





Axe 4.11

Aider financièrement les porteurs de projet pour l'amélioration de l'attractivité des forêts

Descriptif / Contexte

Dans le cadre des deux 1^{ers} plans d'actions de la Charte Forestière de Territoire, un dispositif de soutien financier pour les initiatives locales (communes, associations...) avait été mis en place afin de susciter des projets. Ainsi, la création de parcours de découverte, sentiers d'interprétation, parcours ludiques ou sportifs, l'aménagement ou la requalification d'un site naturel ou patrimonial en forêt pour y accueillir du public, l'organisation d'actions d'éducation à l'environnement, la création d'itinéraires de randonnée ou sentiers balisés, la création de supports pédagogiques ou d'exposition sur la forêt et l'organisation d'opérations de nettoyage de la forêt étaient subventionnés par la Métropole, sous certaines conditions. Il est proposé de reconduire ce dispositif de soutien pour la période 2015-2020 via une nouvelle délibération qui pourra, en fonction des besoins, modifier les plafonds et/ou les critères d'attribution de ces aides.

Il est en revanche envisagé de supprimer l'aide à la création d'itinéraires de grands sentiers de randonnée qui n'a jamais été utilisée et, qui renvoie à d'autres mécanismes de financement, hors Charte Forestière de Territoire, et relevant plutôt d'une compétence du service Tourisme de la Métropole pour des aménagements qui dépassent très souvent les seuls espaces forestiers.

Enfin, il est proposé d'intégrer dans ce dispositif, s'il est reconduit par les élus de la Métropole, une nouvelle aide pour le soutien à l'organisation d'événementiels liés à la forêt.

Objectifs

- Contribuer à améliorer l'attractivité du territoire de la Charte (**Objectif 9**)
- Rendre le public acteur des aménagements (**Objectif 19**)
- Renforcer l'appropriation de la forêt par les habitants (**Objectif 25**)

Étapes de mise en œuvre

1. Identifier les types de projets pouvant bénéficier d'aides
2. Proposer aux élus de la Métropole une reconduction de ce dispositif de soutien financier aux porteurs de projets (communes, collectivités ou associations)
3. Accompagner également techniquement les porteurs de projet dans la réalisation de leur action

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie

Partenaires (techniques / financiers)

Communes, associations

Coût prévisionnel

À définir pour la période 2015-2020

Indicateurs

- Nombre de projets soutenus

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Axe 4.12

Limiter les nuisances en forêt

Descriptif / Contexte

La forêt est à la fois perçue comme un lieu de liberté mais également comme un lieu de non droit. Aussi, des gens malintentionnés viennent parfois déverser des déchets ou pratiquer des activités illicites en forêt (quads ou moto mais aussi prospection clandestine). Il convient de prévenir ces actes délictueux.

Objectifs

- Limiter les nuisances en forêt (**Objectif 10**)

Étapes de mise en œuvre

1. **Organiser une stratégie de surveillance pour lutter contre les engins motorisés et les dépôts sauvages**
2. **Médiatiser les opérations multipartites des forces de l'ordre contre les engins motorisés et les dépôts sauvages**
3. **Faire un courrier aux revendeurs de quads leur rappelant l'interdiction pour ces engins de circuler sur les routes non ouvertes à la circulation automobile**
4. **Diffuser la brochure de la DREAL sur la réglementation liée aux engins motorisés**
5. **Organiser des « opérations forêts propres »** dans les différentes forêts de la Charte Forestière de Territoire
6. **Renforcer le partenariat ONF/Métropole en forêts domaniales concernant la problématique des déchets et des dépôts d'encombrants** (gratuité d'accès au réseau des déchetteries et mise à disposition de bennes pour les encombrants plusieurs fois dans l'année)

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie
- L'ONF
- La DRAAF
- La Police Nationale
- La Gendarmerie
- L'ONCFS

Partenaires (techniques / financiers)

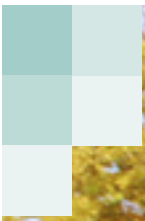
Département de Seine-Maritime, communes concernées du fait du pouvoir de police du Maire, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande, DRAC...

Indicateurs

- Nombre d'opérations multipartites des forces de l'ordre contre les engins motorisés/sanctions en dé-coulant
- Nombre d'opérations « forêts propres » menées
- Nombre de participants aux opérations « forêts propres »
- Évolution du volume de déchets collectés en forêt

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020





Fiches actions

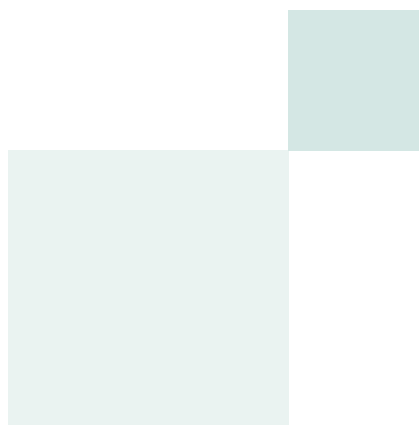
Axe 5

Pilotage de la Charte Forestière de Territoire

Parmi les facteurs de réussite d'une Charte Forestière de Territoire, la gouvernance est un élément clef qui permet :

- **d'affirmer la démarche** notamment auprès des élus mais également des partenaires techniques,
- **d'impliquer depuis la conception et la mise en œuvre tous les acteurs de la forêt** afin que le projet soit l'affaire de tous,
- **d'animer, suivre et évaluer la démarche,**
- **de rechercher et assurer le financement des actions.** En effet, la finalisation du programme d'actions passe par l'identification d'actions réalisables au vu des financements mobilisables, et des maîtres d'ouvrages effectifs.

Le pilotage de la Charte Forestière de Territoire a pour objectif d'informer, de motiver, de stimuler des idées voire de former les partenaires sur les axes de travail déclinés ci-avant. Il se concrétise par l'organisation de réunions (Comités stratégique et technique), la rédaction de rapports d'activités, la réalisation d'enquêtes auprès du public mais également par la promotion des actions mises en place au niveau local ou national.





Axe 5.1

Animer la Charte Forestière de Territoire

Descriptif / Contexte

Depuis 2002, la Métropole assure le rôle d'animateur de la Charte Forestière sur son territoire. C'est ainsi qu'elle pilote la rédaction mais également la mise en œuvre du plan d'actions. Cela a nécessité la mise en place d'outils spécifiques tels que la création d'un Comité technique regroupant une cinquantaine de partenaires. Celui-ci est, depuis peu, soutenu par un Comité stratégique regroupant la Charte ainsi que les actions mises en œuvre dans le cadre du label Forêt d'Exception® pour lequel les forêts rouennaises sont candidates. Un rapport d'activités est également réalisé tous les ans afin de suivre au mieux la mise en œuvre des actions. Enfin, afin de mieux évaluer l'impact auprès du grand public des actions réalisées dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, des enquêtes téléphoniques sont organisées régulièrement auprès des habitants du territoire depuis 2006.

Objectifs

- Assurer le pilotage et le suivi de la Charte Forestière de Territoire (**Objectif 23**)
- Évaluer la mise en œuvre de la Charte (**Objectif 24**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Réunir les Comité technique et stratégique de la Charte Forestière de Territoire et du label Forêt d'Exception®, au minimum une fois par an**, pour rendre compte de l'état d'avancement du 3^{ème} plan d'actions
- 2. Réaliser le rapport d'activités annuel et le rapport financier**
- 3. Réaliser des enquêtes auprès des habitants du territoire de la Charte Forestière de Territoire**
- 4. Préparer l'évaluation de la mise en œuvre du 3^{ème} plan d'actions et animer la concertation pour un éventuel nouveau plan d'actions couvrant la période 2021-2026**

Porteur(s) de l'action

- La Métropole Rouen Normandie

Partenaires (techniques / financiers)

L'ensemble des membres de la Charte Forestière de Territoire

Coût prévisionnel

Équivalent d'un 1/2 ETP/an pour l'ensemble des partenaires et de 2/3 ETP/an pour la Métropole

Indicateurs

- Évolution du nombre d'actions finalisées, engagées et non mises en œuvre du 3^{ème} plan d'actions
- Évolution du coût par habitant des dépenses d'investissement et de fonctionnement des actions de la Charte Forestière de Territoire
- Évaluation du niveau de connaissance et de satisfaction des habitants vis-à-vis des actions de la Charte Forestière de Territoire

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Axe 5.2

Promouvoir la Charte Forestière de Territoire de la Métropole au niveau national

Descriptif / Contexte

Il existe au niveau national un réseau de suivi des Chartes Forestières de Territoire animé par la Fédération Nationale des COmmunes FORestières (FNCOFOR). La participation à ce réseau permet d'une part, de bénéficier de retours d'expériences en matière d'animations et d'actions d'autres Chartes et d'autre part, d'avoir une reconnaissance nationale de nos actions. À ce titre, la Charte Forestière de Territoire du territoire de la Métropole y participe activement.

D'autres territoires de Charte se trouvent à proximité de la Métropole avec des problématiques similaires sur de nombreux points (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Grand Évreux Agglomération, Communauté d'Agglomération Seine-Eure). Les liens avec ces autres territoires sont à renforcer.

De même, les forêts domaniales situées sur le territoire de la Charte sont entrées dans un processus de labellisation au niveau national nommé Forêt d'Exception®. D'autres forêts bénéficieront de ce label. Il pourrait être intéressant de participer à ce réseau pour le moment interne à l'ONF afin d'échanger sur les diverses expériences menées.

Objectifs

- Assurer le pilotage et le suivi de la Charte Forestière de Territoire (**Objectif 23**)
- Évaluer la mise en oeuvre de la Charte (**Objectif 24**)

Étapes de mise en œuvre

- 1. Participer aux rencontres nationales des Chartes Forestières de Territoire en 2015**
- 2. Participer aux réunions de formation et/ou d'information pour les porteurs de Charte Forestière de Territoire** organisées par la FNCOFOR
- 3. Proposer aux acteurs du territoire régional des comités techniques thématiques communs avec d'autres Chartes Forestières de Territoire**
- 4. Organiser des rencontres régulières avec les territoires de Charte Forestière de Territoire** à l'échelle régionale
- 5. Participer au réseau ONF Forêt d'Exception®**

Porteur(s) de l'action

- L'ONF

Partenaires (techniques / financiers)

L'ensemble des membres de la Charte Forestière de Territoire

Coût prévisionnel

Équivalent d'un 1/10 ETP/an

Indicateurs

- Nombre d'actions de promotion et d'échanges réalisées auprès d'autres territoires

Calendrier de réalisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020



Les partenaires de la Charte Forestière de Territoire

Les membres du Comité stratégique

ANORIBOIS, le Comité Régional des Propriétaires Forestiers, le Département de Seine-Maritime, la Métropole Rouen Normandie, l'Office National des Forêts, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, la Préfecture de Seine-Maritime, la Région Haute-Normandie

Les membres du Comité technique

L'ADEME, l'AREHN, l'Association ELATER, l'Association de la Forêt de Roumare, l'Association du Gîte du Valnaye, l'Association Normande des Experts Forestiers, l'Association des Paralysés de France, l'Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Boucle de Roumare, Biomasse Normandie, CARDERE, le CAUE, le COBS, le Comité Départemental du Tourisme, le Comité Départemental du Tourisme Équestre, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, le Conseil Général du Val de Marne, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie, la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime, la Fédération Française de Randonnée Pédestre, Grand Évreux Agglomération, HNNE, la MJC d'Elbeuf, Nord Seine Forêt, l'Office Équestre Découverte et Nature, l'Office de Tourisme Rouen Normandie Tourisme, le Poney Club École d'Équitation, la Scierie des Champs, la SESNE, le Syndicat des biens communaux de la Muette, le Syndicat des propriétaires forestiers, l'Université de Rouen

Les communes de la Métropole Rouen Normandie

Amfreville-la-Mi-Voie, Anneville-Ambourville, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Bardouville, Belbeuf, Berville-sur-Seine, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Boos, La Bouille, Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Duclair, Elbeuf, Épinay-sur-Duclair, Fontaine-sous-Préaux, Franqueville-Saint-Pierre, Freneuse, Gouy, Grand-Couronne, Le Grand-Quevilly, Hautot-sur-Seine, Hénouville, Le Houllme, Houppesville, Isneauville, Jumièges, La Londe, Malaunay, Maromme, Le Mesnil-Esnard, Le Mesnil-sous-Jumièges, Mont-Saint-Aignan, Montmain, Moulineaux, La Neuville-Chant-d'Oisel, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Orival, Petit-Couronne, Le Petit-Quevilly, Quevillon, Quévreville-la-Poterie, Roncherolles-sur-le-Vivier, Rouen, Sahurs, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Épinay, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengueville, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sotteville-lès-Rouen, Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière, Le Trait, Le Val-de-la-Haye, Yainville, Ymare, Yville-sur-Seine



Métropole Rouen Normandie Direction de l'Énergie et de l'Environnement

14 bis avenue Pasteur - CS 50589 - 76006 Rouen cedex

Contacts

Guillaume FRESNEL
Directeur Adjoint de l'Environnement
Tél. 02 35 52 68 12
guillaume.fresnel@metropole-rouen-normandie.fr

Christelle SIMON
Chef de service Forêt et Nuisances
Tél. 02 35 52 68 34
christelle.simon@metropole-rouen-normandie.fr